

# L'intégration économique du Maghreb

Une source de croissance inexploitée

*Préparé par une équipe des services du FMI  
dirigée par Alexei Kireyev, avec Boaz Nandwa,  
Lorraine Ocampos, Babacar Sarr,  
Ramzy Al Amine, Allan Gregory Auclair,  
Yufei Cai et Jean-François Dauphin*

N° 19/01

Département Moyen-Orient et Asie centrale

# **L'intégration économique du Maghreb**

## **Une source de croissance inexploitée**

Préparé par une équipe des services du FMI dirigée par Alexei Kireyev,  
avec Boaz Nandwa, Lorraine Ocampos, Babacar Sarr, Ramzy Al Amine,  
Allan Gregory Auclair, Yufei Cai et Jean-François Dauphin

Copyright ©2018 Fonds monétaire international

**Données de catalogage avant publication**

IMF Library

Names: International Monetary Fund.

Title: Economic integration in the Maghreb – an untapped source of growth / prepared by the staff of the International Monetary Fund.

Other titles: Untapped source of growth.

Description: [Washington, DC] : International Monetary Fund, 2018. | Prepared by the Staff of the International Monetary Fund. | Includes bibliographical references.

Identifiers: ISBN 9781484378373 (English, paper)

ISBN 9781484389164 (French, paper)

Subjects: LCSH: Africa, North—Economic integration. | Economic development—Africa, North.

Classification: LCC HC805.E26 2018

La série des documents de département présente les études des services du FMI sur des thèmes présentant un intérêt pour une région en général ou pour un groupe de pays. Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribuées au Fonds monétaire international, à son conseil d'administration ou à sa direction.

Les commandes de publication peuvent être passées en ligne, par fax ou par courrier :

International Monetary Fund, Publication Services

P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A.

Téléphone : (202) 623-7430 Fax : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org)

[www.imfbookstore.org](http://www.imfbookstore.org)

[www.elibrary.imf.org](http://www.elibrary.imf.org)

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>v</b>
<b>Résumé analytique</b> .....	<b>vii</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Faits concernant les relations économiques du Maghreb</b> .....	<b>5</b>
Initiatives en faveur de la libéralisation des échanges .....	5
Évolution des échanges des pays du Maghreb avec le reste du monde .....	7
Échanges commerciaux, investissements, intégration financière et intégration des travailleurs au sein du Maghreb .....	10
Facteurs susceptibles d'expliquer la faiblesse de l'intégration maghrébine .....	14
<b>3. Les avantages d'une intégration plus poussée</b> .....	<b>19</b>
Pourquoi une intégration plus poussée aurait du sens.....	19
Potentiel commercial de la région .....	21
Retombées éventuelles sur la croissance d'une intégration plus poussée .....	25
<b>4. Des objectifs communs pour le Maghreb</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexe 1. Commerce intra-Maghreb : avantages comparatifs révélés (ACR)</b> .....	<b>33</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>36</b>
<b>Encadrés</b>	
1. Appel de Marrakech à agir maintenant (« ACT NOW »).....	3
2. Maghreb : les objectifs d'action communs « JOINT ».....	30
<b>Graphiques</b>	
1. Principaux accords commerciaux .....	6
2. Indicateurs des échanges commerciaux .....	8
3. Directions des échanges et des investissements .....	11
4. Flux commerciaux intrarégionaux.....	12
5. Intégration financière.....	13
6. Indicateurs de politique commerciale .....	15
7. Restrictions aux mouvements de capitaux.....	17
8. Diagnostic des échanges.....	22
9. Avantage comparatif révélé, 2016 .....	23

## TABLE DES MATIÈRES

---

10. Commerce intrarégional : potentiel .....	25
11. Gains de croissance découlant de l'intégration commerciale .....	26
12. Chaînes de valeur mondiales.....	27
<b>Tableaux</b>	
1. Région du Maghreb : principaux indicateurs économiques .....	2
2. Indice de complémentarité commerciale, 2016 .....	24

## Remerciements

Ce document a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par Alexei Kireyev, sous la supervision de Jean-François Dauphin et la conduite d'Adnan Mazarei. L'équipe était composée de Boaz Nandwa, Lorraine Ocampos et Babacar Sarr (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale (MCD) du FMI). Ramzy Al Amine, Allan Gregory Auclair et Yufei Cai ont apporté leur concours à la recherche et Ravaka Prevost et Geraldine Cruz leur assistance à la production. Les auteurs remercient les membres du département MCD et d'autres départements du FMI pour leurs commentaires et suggestions utiles. Ils sont aussi reconnaissants à leurs collègues du département de la communication pour l'aide qu'ils leur ont apportée.



## Résumé analytique

Si certains pays du Maghreb ont accompli des progrès substantiels sur le front des échanges, la région dans son ensemble reste l'une des moins intégrées du monde. Les échanges intrarégionaux représentent moins de 5 % du total des échanges des pays qui la composent, soit un pourcentage nettement inférieur à celui observé dans tous les autres blocs commerciaux régionaux du monde.

Des considérations géopolitiques et des politiques économiques restrictives ont empêché l'intégration régionale. Les politiques économiques, guidées par des considérations nationales prêtant peu d'attention à la région, ne sont pas coordonnées. Les restrictions aux échanges et aux mouvements de capitaux restent importantes et freinent l'intégration régionale pour le secteur privé.

Une plus grande intégration entre les pays du Maghreb se justifie sur le plan économique. L'intégration créerait un marché régional de près de 100 millions de personnes disposant chacune d'un revenu moyen d'environ 4.000 dollars en termes nominaux et d'environ 12.000 dollars en parité de pouvoir d'achat. Cela rendrait la région plus attrayante pour l'investissement direct étranger, réduirait les coûts des échanges intrarégionaux et des mouvements de capitaux et de main-d'œuvre, et améliorerait l'efficacité de la répartition des ressources. Cela renforcerait aussi la résilience du Maghreb face aux chocs exogènes et à la volatilité des marchés.

L'intégration du Maghreb peut jouer un rôle important dans une stratégie visant à favoriser une plus forte croissance dans la région. Diverses estimations suggèrent que l'intégration régionale pourrait, à long terme, contribuer à augmenter la croissance d'un point de pourcentage en moyenne dans chacun des pays du Maghreb. L'évolution économique reste certes principalement tributaire de politiques nationales vigoureuses, mais l'intégration pourrait entraîner un



doublement des échanges intrarégionaux qui soutiendrait la croissance et augmenterait l'emploi. Une plus grande intégration fera sans doute des gagnants et des perdants dans chaque pays. La politique publique devra s'efforcer de remédier aux éventuelles perturbations.

Pour intégrer leurs économies, les pays du Maghreb devraient réduire les obstacles aux échanges et à l'investissement et relier leurs réseaux d'infrastructure. Ils devraient axer leurs efforts sur la libéralisation des échanges de biens et de services et celle des marchés financiers et des marchés du travail. La levée progressive des obstacles aux échanges intrarégionaux, la construction d'infrastructures régionales et l'amélioration du climat des affaires stimuleraient les échanges au sein du Maghreb et permettrait d'intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales. Cette plus grande intégration régionale devrait accompagner l'intégration mondiale des pays du Maghreb.

Pour accélérer la transition de la coopération à l'intégration, les gouvernements du Maghreb doivent fixer des objectifs d'action « communs » couverts en anglais par l'acronyme « JOINT » (Jobs, Openness, Inclusion, Negotiations, Trade), à savoir :

- Création d'**emplois** grâce à une plus forte croissance.
- **Ouverture** du modèle économique de chaque pays.
- Croissance **inclusive** permettant de répartir plus largement les bienfaits de la croissance.
- **Négociation** d'un nouvel accord d'intégration régionale.
- Forte intensification des **échanges** régionaux pour atteindre ces objectifs.

## Introduction

Le Maghreb, « terre du soleil couchant » en arabe, est une vaste région du Nord-Ouest de l'Afrique qui couvre près de 6 millions de kilomètres carrés et compte une centaine de millions d'habitants. Les cinq pays qui le composent — Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie — présentent de nombreux points communs sur les plans historique, culturel et linguistique. Ce sont tous des pays maritimes situés stratégiquement entre, au nord, les pays avancés d'Europe sur l'autre rive de la Méditerranée et, au sud, les pays en développement à fort potentiel d'Afrique subsaharienne.

Les pays du Maghreb sont géographiquement proches, mais économiquement divers. L'*Algérie*, première économie de la région, est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, gros exportateur de pétrole et de gaz. Fortement tributaire des hydrocarbures, elle doit faire face aux importants défis macroéconomiques posés par la chute des prix du pétrole en 2014. La *Libye*, qui est également un gros exportateur de pétrole et de gaz et un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est en proie à une guerre civile depuis 2011. La guerre a conduit à une vacance du pouvoir et à une situation instable qui ont de graves conséquences économiques et sociales. La *Mauritanie* est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Grand producteur de minerai de fer, le pays a connu une croissance relativement rapide, mais il doit faire face au défi de la volatilité des cours des métaux. Le *Maroc*, deuxième économie de la région, se transforme progressivement. C'est un pays à revenu intermédiaire dont l'économie est assez bien diversifiée. Gros producteur régional de produits agricoles, de voitures et d'engrais, le pays reste vulnérable aux fluctuations de la production agricole et de la demande extérieure. Enfin, la *Tunisie* est un petit pays à revenu intermédiaire en transition. Important producteur régional de composants électriques, de pièces détachées pour machines et équipements légers et d'huile d'olive et de vêtements, le pays cherche à retrouver une croissance à large assise et à rétablir la stabilité macroéconomique après plusieurs chocs intérieurs et extérieurs. Le classement de ces pays selon l'indice Doing Business de la Banque

Tableau 1. Région du Maghreb : principaux indicateurs économiques

	Unité	Année	Algérie	Libye	Mauritanie	Maroc	Tunisie	Région du Maghreb
<b>Région</b>								
Superficie	Millions km <sup>2</sup>	2017	2,4	1,8	1,0	0,4	0,2	<b>5,8</b>
Population	Millions	2017	41,5	6,4	3,9	34,9	11,3	<b>98,1</b>
Chômage	Pourcentage	+ récent	10,4	18,7	22,8	10,6	16,0	<b>11,7</b>
Chômage des jeunes	Pourcentage	+ récent	24,9	45,2	16,7	29,3	36,8	<b>25,2</b>
Pauvreté	Pourcentage	+ récent	...	...	22,1	...	8,4	...
Inégalité Gini	Indice	+ récent	...	...	32,4	...	35,8	...
<b>Économie</b>								
PIB nominal	Milliards \$	2017	175,5	33,3	5,0	110,7	39,9	<b>364,4</b>
PIB par habitant	\$	2017	4.292	4.859	1.318	3.151	3.496	<b>3.714</b>
Croissance réelle	Pourcentage	2013–17	3,1	-7,9	3,5	3,4	1,7	<b>2,4</b>
Croissance PIB par habitant	Pourcentage	2013–17	1,0	-8,5	1,1	2,3	0,4	<b>0,7</b>
Inflation	Pourcentage	2013–17	4,6	15,0	2,4	1,3	4,8	<b>5,6</b>
Déficit budgétaire	Pourcentage PIB	2013–17	-7,9	-70,2	-1,9	-4,3	-5,6	<b>-7,4</b>
Balance courante	Pourcentage PIB	2013–17	-10,0	-30,3	-19,6	-4,8	-8,8	<b>-9,1</b>
Dette publique	Pourcentage PIB	2013–17	12,5	n.d.	85,2	63,3	57,6	<b>23,3</b>
Exportations	Pourcentage PIB	2013–17	25,5	n.d.	38,7	32,6	43,2	<b>30,2</b>
<b>Politiques</b>								
Doing Business	Position (1–190)	2018	166	185	150	69	88	<b>n.d.</b>
Institutions (WEF)	Position 1–7 (meil.)	2017	3,6	...	2,9	4,2	3,8	<b>n.d.</b>
Nombre d'accords FMI	Depuis adhésion	2018	4	...	15	19	10	<b>48</b>
Accord FMI en vigueur		2018	Aucun	Aucun	FEC	LPL	MEDC	<b>n.d.</b>

Sources : FMI (2018d) ; Banque mondiale ; Forum économique mondial.

Note : FEC = facilité élargie de crédit ; km<sup>2</sup> = kilomètre carré ; LPL = ligne de précaution et de liquidité ; MEDC = mécanisme élargi de crédit ; WEF = Forum économique mondial.

mondiale, pour le climat des affaires, et selon l'indice du Forum économique mondial, pour la qualité des institutions, varie notablement : le Maroc et la Tunisie occupent une position relativement honorable, tandis que les autres pays se situent en queue de peloton dans les deux domaines<sup>1</sup>.

Les pays du Maghreb ont accompli des progrès importants dans la réalisation des réformes économiques ces dernières années, mais offrir des opportunités à l'ensemble de la population reste une action prioritaire pour tous. Avec une population jeune qui croît rapidement, la région du Maghreb doit accélérer son expansion en mettant à contribution les sources de croissance traditionnelles et celles encore inexploitées. La croissance est depuis trop longtemps trop faible dans la région et elle n'a pas assez contribué à créer des emplois et réduire la pauvreté. Le taux de croissance moyen a été inférieur à 2,4 % pendant les cinq dernières années et, d'après les projections, il ne devrait pas dépasser 2,7 % à moyen terme. La croissance moyenne du PIB par habitant s'est maintenue autour de zéro (tableau 1). À 12 % globalement et 25 % pour les jeunes (de 15 à 24 ans), le taux de chômage pondéré par la population reste élevé, même par rapport à d'autres parties de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN). On dispose

<sup>1</sup>La prudence s'impose dans une comparaison internationale d'indicateurs structurels reposant sur des enquêtes. Certes, ces indicateurs sont actualisés chaque année et les méthodologies des enquêtes fréquemment révisées, mais ce sont des indicateurs de perception qui sont en outre partiellement limités par les données qui peuvent être obtenues de manière réaliste.

**Encadré 1. Appel de Marrakech à agir maintenant (« ACT NOW »)  
(Accountability, Competition, Trade, No one left behind, Openness, Work))**

Cet appel pour des réformes dans l'ensemble de la région MOAN privilégie les aspects suivants d'une croissance inclusive (FMI, 2018c) :

- **Responsabilité** : Améliorer la transparence et renforcer les institutions pour lutter contre la corruption et assurer une responsabilité partagée des politiques inclusives.
- **Concurrence** : Promouvoir le secteur privé grâce à une meilleure régulation pour rendre l'économie plus dynamique.
- **Commerce et technologies** : Tirer profit des technologies et de l'innovation, favoriser les échanges commerciaux et attirer l'investissement étranger pour diversifier et développer les sources de croissance et créer des emplois.
- **Solidarité** : Établir des systèmes de protection sociale solides et donner des moyens d'action aux catégories défavorisées comme les jeunes, les femmes, les populations rurales et les réfugiés.
- **Opportunités** : Définir des règles du jeu qui donnent leurs chances à tous, par une réorientation de la dépense publique vers la croissance et l'équité, par une taxation plus juste et par des réformes structurelles.
- **Travail** : Investir dans l'humain par l'éducation et la formation, pour que chacun puisse trouver sa place dans la nouvelle économie, et parvenir ainsi à plus d'égalité et de prospérité.

de peu de données sur la pauvreté et les inégalités, mais il semblerait qu'il n'y ait guère eu de progrès sur ces deux fronts depuis le printemps arabe.

Les questions de croissance inclusive, d'échanges commerciaux et d'intégration ont été soulevées avec force dans le contexte plus large de la région MOAN par les acteurs régionaux. En janvier 2018, les représentants de plus de 20 pays de cette région, y compris tous les pays du Maghreb, se sont réunis à Marrakech pour une conférence régionale intitulée « Opportunités pour tous : croissance, emploi et inclusion dans le monde arabe », organisée conjointement par le gouvernement marocain, le FMI, le Fonds arabe pour le développement économique et social et le Fonds monétaire arabe (FMI, 2018c). Cette conférence a offert un espace de discussion à des hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé et des membres de la société civile pour s'entretenir sur la faiblesse de la croissance, les inégalités, les échanges commerciaux, la responsabilité de l'État et la corruption. Les priorités d'action qui sont ressorties de ces délibérations peuvent se résumer par l'acronyme anglais « ACT NOW » (« Agir maintenant ») (encadré 1). Les échanges commerciaux (« trade » en anglais — le « T » dans ACT NOW) figuraient en bonne place dans une stratégie visant à favoriser une croissance plus forte et plus inclusive, c'est-à-dire une croissance dont les bienfaits sont partagés et qui offre un accès équitable aux opportunités économiques, notamment aux groupes défavorisés.

Reconnaissant l'importance des échanges commerciaux pour la croissance, les pays africains, y compris tous les pays du Maghreb, ont en outre récemment signé un accord pour la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Lancée en mars 2018 par 44 pays africains, celle-ci constituera la plus grande zone de libre-échange visant à libéraliser les échanges de biens et services au sein de l'Afrique, lorsqu'elle sera mise en œuvre. La signature de l'accord portant sa création envoie un signal puissant sur les bienfaits de la coopération intrarégionale. Cet accord vise, à moyen terme, à supprimer les droits de douane sur 90 % des importations effectuées entre les pays africains et à libéraliser les échanges de services. L'intégration commerciale au sein du Maghreb pourrait constituer une étape vers la mise en œuvre intégrale de la ZLECA.

De plus, une intégration plus poussée au sein du Maghreb pourrait amortir l'impact éventuel de la montée des tensions commerciales au niveau mondial. Si le protectionnisme devait s'intensifier sur les marchés traditionnels, les pays du Maghreb pourraient partiellement en compenser les effets négatifs sur leurs exportations et leur croissance en augmentant leurs échanges intrarégionaux, ce qui leur permettrait de préserver les bienfaits, pour leurs économies, de la récente reprise économique mondiale.

C'est dans ce contexte que le présent document examine la source de croissance inexploitée que constitue l'intégration économique des pays du Maghreb et le rôle qu'elle pourrait jouer à ce titre. Il démontre qu'une plus grande intégration économique régionale et mondiale créerait une dynamique favorable pour atteindre une plus forte croissance durable. Une plus grande ouverture aux échanges et aux investissements intrarégionaux élargirait l'accès à des biens et services moins coûteux, stimulerait la concurrence, favoriserait l'innovation et la diversification, améliorerait la transparence, réduirait les rentes et, à terme, ferait progresser la productivité et la croissance dans tous les pays. Cette intégration régionale pourrait constituer un instrument puissant, complétant les politiques intérieures, pour accroître le potentiel de croissance du Maghreb, créer des emplois et réduire la pauvreté. Plus précisément, le présent document :

- examine les raisons fondamentales de la faible intégration régionale ;
- expose les arguments économiques en faveur d'un renforcement de l'intégration régionale ;
- évalue l'impact potentiel de l'intégration sur la croissance et l'emploi ; et
- suggère un ensemble d'objectifs d'action communs (les objectifs « JOINT ») pour parvenir à une plus grande intégration régionale.

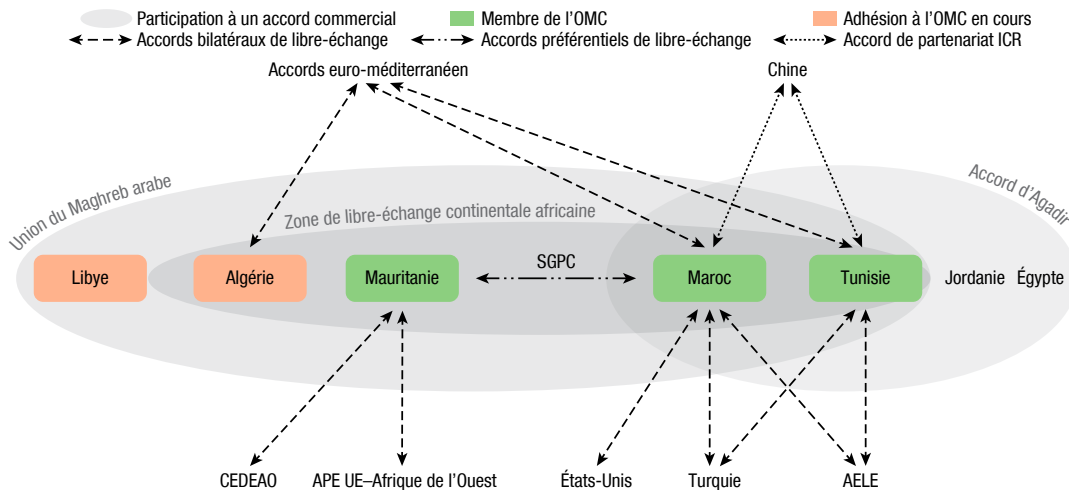
## Faits concernant les relations économiques du Maghreb

### Initiatives en faveur de la libéralisation des échanges

Les pays du Maghreb sont depuis longtemps conscients des bienfaits d'une plus grande intégration économique, mais les initiatives qu'ils ont prises dans ce sens n'ont été qu'en partie fructueuses. Ils ont conclu plusieurs accords de libre-échange pour développer les échanges au sein de cette région (graphique 1). En 1989, les cinq pays qui la composent ont établi l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour promouvoir la coopération et l'intégration entre les États arabes d'Afrique du Nord. Ils ont, dans ce cadre, négocié la création d'une zone de libre-échange en vue d'une intégration couvrant tous les domaines de l'activité économique. Un accord a été paraphé par les ministres du Commerce en 2010, mais il n'a jamais été ratifié. En dehors de leur participation à l'UMA, la Libye, le Maroc et la Tunisie ont signé, en 1997, l'accord concernant la Zone panarabe de libre-échange. Le Maroc et la Tunisie figurent aussi parmi les pays signataires de l'accord d'Agadir, signé en 2004, pour l'établissement d'une zone de libre-échange. Si les initiatives passées ont été utiles pour promouvoir l'idée de l'intégration, elles n'ont eu en pratique qu'un impact limité sur les échanges régionaux. L'UMA, par exemple, a formulé de solides objectifs d'intégration, mais elle est restée inactive pendant de nombreuses années.

Les accords d'intégration conclus entre le Maghreb et des partenaires extérieurs à la région, dont certains incluent des dispositions pour les échanges intrarégionaux, ont eu un plus fort impact. Mettant à profit leurs liens commerciaux traditionnels avec l'Europe, les pays du Maghreb ont conclu plusieurs accords commerciaux avec elle. Par exemple, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont, avec d'autres pays, parties à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association avec l'Union européenne et ses États membres. Cet accord vise à lever les obstacles aux échanges et à l'investissement entre l'Union européenne (UE) et les pays du Sud de la Méditerranée et entre ces pays eux-mêmes. La Mauritanie est partie à l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest qui vise à libéraliser les

**Graphique 1. Principaux accords commerciaux**  
(Bilatéraux et préférentiels)



Source : graphique établi sur la base des données de l'OMC, 2018.

Note : AELE = Association européenne de libre-échange ; APE = Accord de partenariat économique ; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; ICR = initiative « La Ceinture et la Route » ; OMC = Organisation mondiale du commerce ; SGPC = Système global de préférences commerciales.

échanges bilatéraux et à fournir une aide au développement à ce groupe de pays. Elle a aussi conclu un accord de libre-échange avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Maroc et la Tunisie ont signé des accords de libéralisation des échanges avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui réunit l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Ils ont également conclu des accords bilatéraux de libre-échange avec la Turquie. Le Maroc est en outre parvenu à un accord avec les États-Unis.

Les pays du Maghreb participent aux organisations internationales qui cherchent à promouvoir la coopération internationale et régionale. Ils sont, par exemple, tous membres de la Ligue des États arabes, fondée en 1945, qui a toujours joué un rôle moteur dans les efforts d'intégration de la région MOAN. Ils sont également tous membres de l'Union africaine, organisation politique regroupant tous les pays africains qui vise principalement à faciliter la coopération. Tous les pays du Maghreb sont aussi parties à l'Accord sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, établi en 1988 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour encadrer l'échange de préférences commerciales entre pays en développement afin de stimuler le commerce entre ces pays. Bien que les pays du Maghreb aient conclu plusieurs accords préférentiels dans ce cadre, ils n'en ont conclu qu'un seul entre eux : l'accord maroco-mauritanien. Enfin, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'ils utilisent comme plateforme de négociation et de règlement des différends. L'Algérie a demandé à adhérer à l'OMC en 1987, mais les négociations n'ont pas encore abouti. La Libye a déposé

sa candidature en 2004, mais n'a rien fait depuis pour négocier son adhésion. Les règles de l'OMC ne s'appliquent donc pas à ces deux pays.

L'initiative de la Chine baptisée « La Ceinture et la Route » (ou la Nouvelle Route de la soie) englobe le Maghreb. L'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie ont déjà signé des accords de partenariat avec la Chine dans le cadre cette initiative ; il est possible que la Mauritanie suive leur exemple. Si l'initiative s'appuie surtout sur l'investissement dans les infrastructures (routes, voies ferrées et réseaux électriques) pour renforcer la coopération économique, elle inclut aussi des formes plus larges de coopération, comme la facilitation des échanges et l'assistance technique.

## Évolution des échanges des pays du Maghreb avec le reste du monde

Tous les pays du Maghreb, sauf le Maroc, sont moins ouverts aux échanges commerciaux depuis quelques années (graphique 2). Cette évolution va dans le sens des tendances observées dans le monde avec notamment la faiblesse généralisée de l'activité économique internationale et de l'investissement en particulier, le ralentissement de la libéralisation des échanges, la baisse des prix des produits de base, du pétrole notamment, et l'affaiblissement de la croissance des chaînes de valeur mondiales (CVM). La chute des prix des produits de base conjuguée au manque de diversification explique le recul de l'ouverture commerciale en Algérie, en Libye et en Mauritanie.

Les pays du Maghreb, comme beaucoup d'autres pays émergents, s'approvisionnent de plus en plus auprès de la Chine. Les exportations chinoises vers le Maghreb ont considérablement augmenté depuis le début des années 2000, atteignant 14 milliards de dollars en 2016 (12 % des importations totales du Maghreb) contre moins de 5 milliards de dollars dix ans plus tôt (8 % de l'ensemble des importations). Les livraisons chinoises incluent, entre autres, des machines agricoles, des tracteurs et des véhicules automobiles. L'intensification de la concurrence de la Chine et d'autres pays émergents ou en développement d'Asie pourrait elle aussi remettre en cause l'intégration régionale. La Chine et les autres pays asiatiques sont en outre devenus un important marché extérieur pour tous les pays du Maghreb, et surtout pour la Mauritanie.

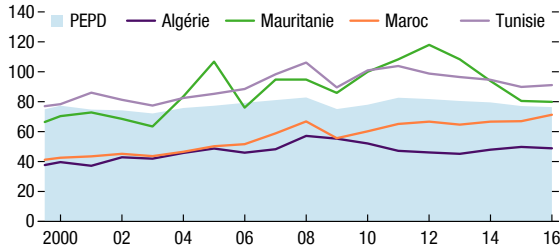
La qualité des produits et la diversification des exportations se sont améliorées ces dernières années au Maroc et en Tunisie, mais sont dans l'ensemble restées stationnaires en Mauritanie et se sont détériorées en Algérie. De ce fait, la pénétration des exportations du Maroc et de la Tunisie est nettement supérieure à celle des pays émergents et des pays en développement et aux moyennes régionales. Cependant, en dehors des produits minéraux, des carburants, des animaux et des huiles végétales, la qualité générale des produits exportés par les pays du Maghreb reste inférieure à celle des exportations d'autres pays émergents et en développement, surtout dans le cas des produits manufacturés, des machines et du matériel de transport.



Graphique 2. Indicateurs des échanges commerciaux

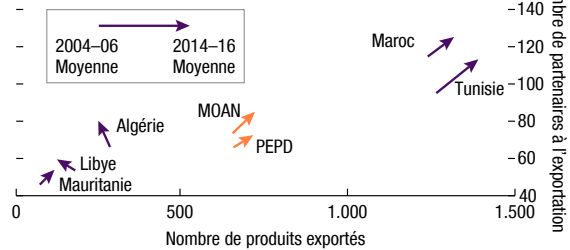
1. Ouverture aux échanges

(Somme des exportations et des importations non pétrolières en pourcentage du PIB hors pétrole)



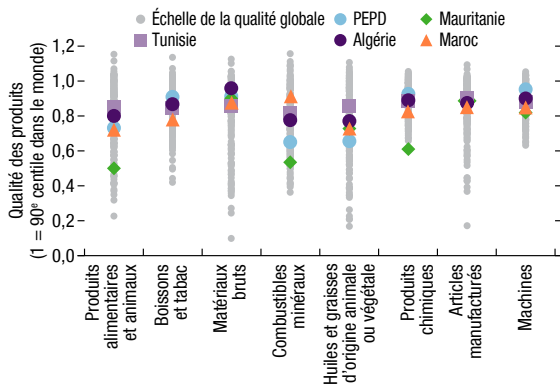
Sources : FMI, édition d'octobre 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.  
Note : PEPD = pays émergents et pays en développement.

2. Diversification des exportations, 2004–16 (Nombre de marchés et de secteurs atteints)



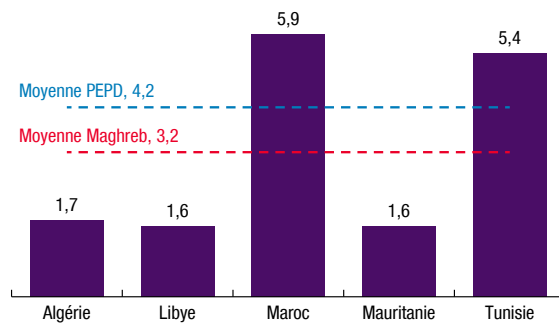
Sources : base de données World Integrated Trade Solutions ; calculs des services du FMI.  
Note : MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

3. Échelles de la qualité des exportations, 2014 (0 à 1,2 ; le niveau de qualité augmente avec l'indice)



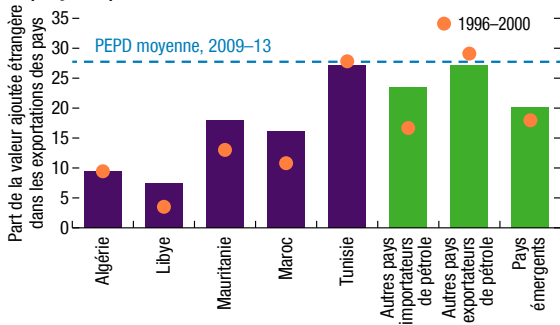
Source : base de données du FMI sur la qualité des exportations.  
Note : Sont exclues les catégories « articles manufacturés divers » et « autres », qui représentent une part non essentielle des exportations de ces pays. PEPD = pays émergents et pays en développement.

4. Indice de pénétration des exportations, 2015 (Le degré de pénétration augmente avec l'indice)



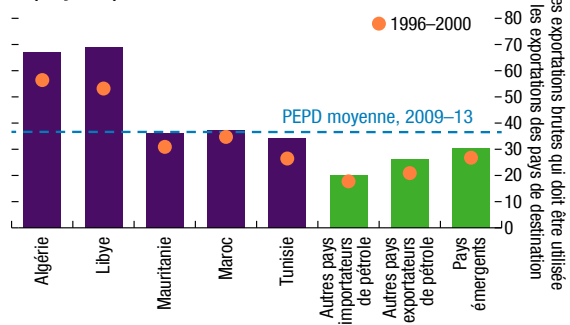
Sources : base de données World Integrated Trade Solutions ; calculs des services du FMI.  
Note : PEPD = pays émergents et pays en développement. Cet indicateur mesure le degré auquel les exportations d'un pays atteignent des marchés déjà avérés. Il est calculé comme le nombre de pays vers lesquels le pays déclarant exporte un produit particulier divisé par le nombre de pays qui déclarent importer ce produit cette année-là.

5. Intégration en amont dans la CVM, 2009–13 (Moyenne)



Sources : Eora MRIO ; calculs des services du FMI  
Note : CVM = chaîne de valeur mondiale ; MRIO = tableau multirégional entrées-sorties ; PEPD = pays émergents et pays en développement. Les autres pays importateurs de pétrole incluent le Bangladesh, le Cambodge et le Viet Nam ; les autres pays exportateurs de pétrole incluent la Malaisie, le Mexique et l'Indonésie. La qualité des données Eora MRIO étant sujette à caution, les pays ne figurent dans les graphiques qu'une fois que les données les concernant ont été validées par les données relatives aux exportations de produits intermédiaires de la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies.

6. Intégration en aval dans la CVM, 2009–13 (Moyenne)



La concentration des exportations varie notablement au sein du Maghreb. À l'exception du Maroc et de la Tunisie, les pays du Maghreb exportent une gamme réduite de produits. Les exportations de l'Algérie, de la Libye et de la Mauritanie sont très concentrées. Les carburants représentent 90 et 98 % de l'ensemble des exportations algériennes et libyennes, respectivement. Les exportations de la Mauritanie sont dominées par des produits primaires comme les minéraux, les métaux et les produits de la pêche. Les principaux secteurs exportateurs du Maroc et de la Tunisie sont, en revanche, plus diversifiés puisqu'ils incluent le secteur manufacturier (produits chimiques, machines, pièces détachées d'équipements), le secteur agricole et le secteur des services (tourisme et activités financières et médicales).

Les pays du Maghreb sont mieux intégrés dans les CVM. L'intégration en amont dans les CVM — c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée étrangère, importée et utilisée dans la production d'exportations — est comparable à la moyenne observée dans les pays émergents et les pays en développement uniquement en Tunisie. Elle est encore faible, bien qu'en progression, en Mauritanie et au Maroc, et très faible et stationnaire en Algérie et en Libye. L'intégration en aval dans les CVM, qui est la part de valeur ajoutée utilisée dans la production d'un pays de destination, est très élevée en Algérie et en Libye, en raison du rôle de fournisseurs que ces pays jouent dans la production de produits pétroliers en aval. Tous les autres pays du Maghreb semblent assez bien intégrés en aval dans les CVM, mais ils le sont presque exclusivement avec leurs partenaires économiques extérieurs à la région. En même temps, les chaînes de valeur régionales entre pays du Maghreb restent faibles. Baldwin (2012) fait observer que, dans les groupes bien intégrés, les intrants intermédiaires incorporés dans les exportations proviennent en général de la même région — phénomène souvent couvert par les expressions « Usine Asie » et « Usine Europe ». L'entrée en scène de l'« Usine Maghreb » serait un objectif à viser.

Les échanges de services commerciaux, sous forme notamment du tourisme, augmentent, mais lentement. On ne dispose pas d'informations détaillées sur les échanges de services dans les pays du Maghreb, mais des observations ponctuelles semblent indiquer que des entreprises multinationales ont accru leurs investissements dans les services échangés avec l'étranger, surtout au Maroc et en Tunisie, dans le cadre principalement d'une logistique globale servant les marchés européens (Banque mondiale, 2010). Le Maroc et la Tunisie sont des destinations prisées par les touristes des pays européens, des pays arabes du golfe Persique et de Russie. En 2017, le Maroc a fait état d'investissements d'environ 4,6 milliards de dollars dans le secteur des voyages et du tourisme, contribuant ainsi directement à la part de 8,2 % du PIB générée par environ 10 millions de touristes étrangers. Pendant la même période, la Tunisie a investi environ 0,8 milliard de dollars dans son secteur du tourisme, qui, avec ses 7 millions de touristes, contribue directement à 6,9 % du PIB (WTTC, 2018). L'activité touristique est, en revanche, faible en Algérie et en Mauritanie. La plupart des touristes viennent de pays extérieurs à la région et les voyages et le tourisme en son sein sont limités.

## Échanges commerciaux, investissements, intégration financière et intégration des travailleurs au sein du Maghreb

### Échanges commerciaux

Malgré les dispositions institutionnelles existantes, les échanges commerciaux intramaghrébins restent maigres. Les pays du Maghreb commercent beaucoup moins entre eux qu'avec le reste du monde. Leurs échanges entre eux représentent moins de 5 % de l'ensemble de leurs échanges commerciaux, alors que la part du commerce intrarégional atteint 16 % environ en Afrique, 19 % en Amérique latine, 51 % en Asie, 54 % en Amérique du Nord et 70 % en Europe.

Aucun des cinq pays du Maghreb n'a pour principal partenaire commercial un autre pays de la région. Le gros des échanges du Maghreb s'effectue avec l'Europe, pour des raisons qui tiennent à la fois au contexte historique, à la nature des produits échangés et, plus récemment, aux efforts déployés par chacun des pays pour libéraliser ses échanges avec l'Europe. Plus de la moitié des exportations des pays maghrébins, à l'exception de la Mauritanie, est destinée à des pays de l'Union européenne, surtout la France, l'Italie et l'Espagne, qui sont, géographiquement, les pays avancés les plus proches du Maghreb (graphique 3). Les exportations vers d'autres pays maghrébins représentent une part importante du total des échanges dans le cas uniquement de la Tunisie et de l'Algérie (10 et 4 % environ, respectivement).

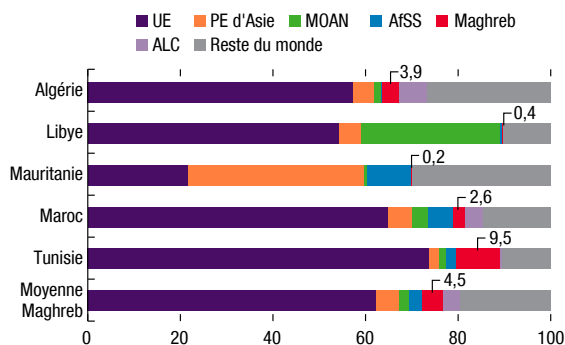
Les échanges intramaghrébins impliquent peu de courants d'échanges. En 2016, ils ont été dominés par un nombre limité de flux de marchandises : exportations de gaz et de pétrole de l'Algérie vers le Maroc et la Tunisie ; de fer, d'acier et de vêtements du Maroc vers l'Algérie ; de fer et d'acier de la Tunisie vers l'Algérie ; et d'animaux et d'huile végétale de la Tunisie vers la Libye (graphique 4). Tous les autres flux commerciaux sont négligeables. D'importants produits exportables n'entrent pas du tout dans les flux d'échanges intrarégionaux. Par exemple, les véhicules et pièces détachées automobiles du Maroc, les engrais d'Algérie, les fruits de mer de Mauritanie et les semi-conducteurs électriques de Tunisie ne font pas l'objet d'échanges régionaux significatifs. Globalement, un quart seulement d'une vingtaine de flux commerciaux bilatéraux possibles occupent une place significative dans les échanges intramaghrébins.

### Investissement direct étranger (IDE)

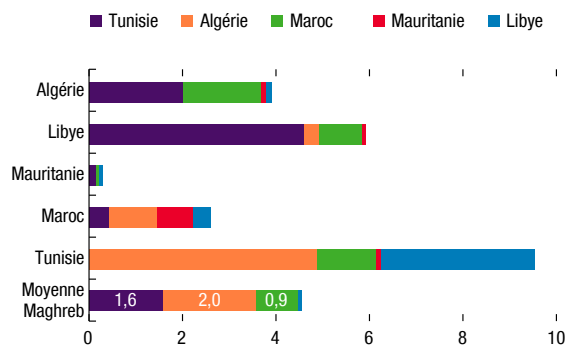
D'après les informations dont on dispose, l'IDE bilatéral est limité dans la région. Des études antérieures ont montré que les flux bilatéraux y sont nettement inférieurs à ceux observés dans d'autres blocs régionaux (Banque mondiale, 2010). Peu de données fiables sont actuellement disponibles sur les flux bilatéraux

Graphique 3. Directions des échanges et des investissements

1. Échanges interrégionaux par destination  
(Pourcentage des exportations totales)

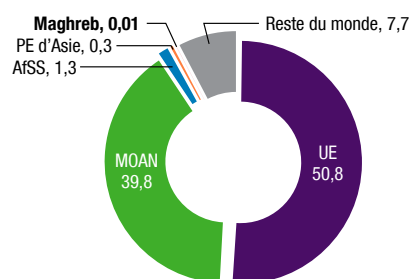


2. Échanges intrarégionaux par destination  
(Pourcentage des exportations totales)

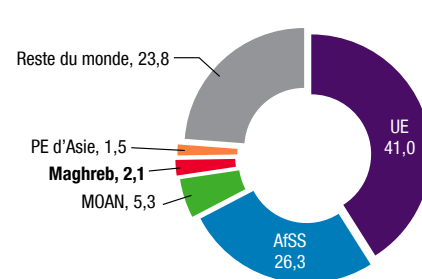


Sources : Organisation des Nations Unies, base de données Comtrade, 2018 ; calculs des services du FMI.  
Note : Les exportations sont exprimées en dollars des États-Unis. AfSS = Afrique subsaharienne ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; PE = pays émergents ; UE = Union européenne.

3. Entrées d'IDE au Maroc, 2016  
(Pourcentage du total des entrées)



4. Sorties d'IDE du Maroc, 2016  
(Pourcentage du total des sorties)

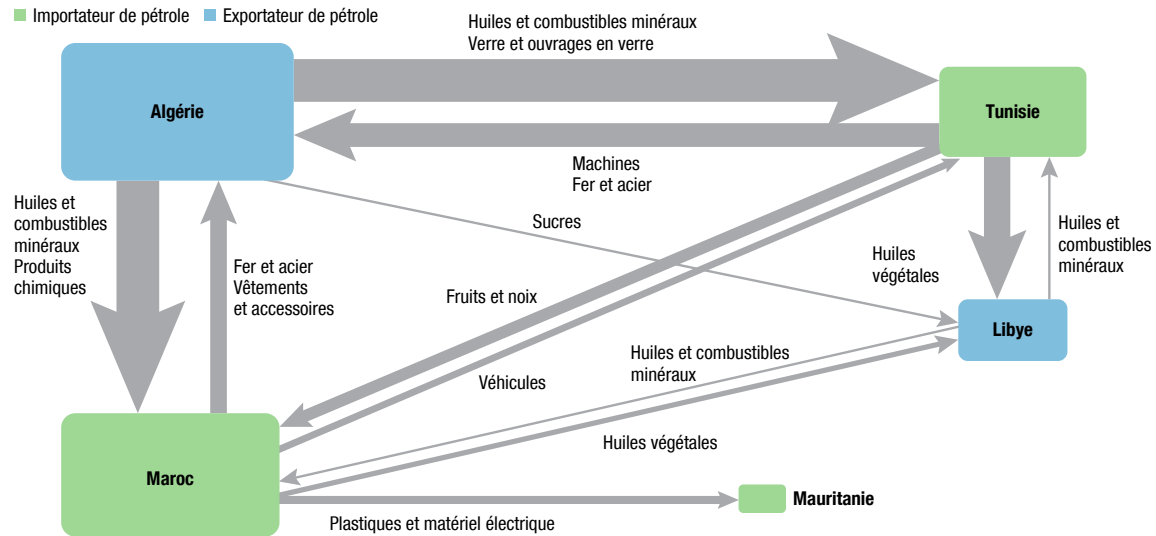


Source : Coordinated FDI Survey, 2018.  
Note : AfSS = Afrique subsaharienne ; IDE = investissement direct étranger ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; UE = Union européenne.

de capitaux, mais le cas du Maroc, pour lequel des données existent, permet de penser que les flux de capitaux avec le Maghreb sont très faibles (graphique 3). Les flux entrants et sortants d'investissement direct du Maroc au Maghreb sont négligeables par rapport aux flux en provenance et en direction d'autres régions. La moitié environ des entrées et des sorties d'IDE implique l'Europe et d'autres parties du monde. Le Maroc a en outre développé une politique économique extérieure ambitieuse à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Malgré la faiblesse persistante de ses niveaux d'échanges commerciaux avec cette région, celle-ci est une destination importante pour ses investissements, notamment dans le secteur financier. La plupart des pays du Maghreb présentent des particularités qui rebutent les investisseurs étrangers, telles que les dispositions qui limitent l'IDE dans divers secteurs en exigeant, par exemple, que les entreprises étrangères collaborent avec des partenaires locaux et utilisent des intrants locaux.

**Graphique 4. Flux commerciaux intrarégionaux**

(La taille des nœuds est proportionnelle au total des exportations ; la largeur des flèches est proportionnelle à la taille du flux)



Sources : Organisation des Nations Unies, base de données Comtrade, 2018 ; calculs des services du FMI.

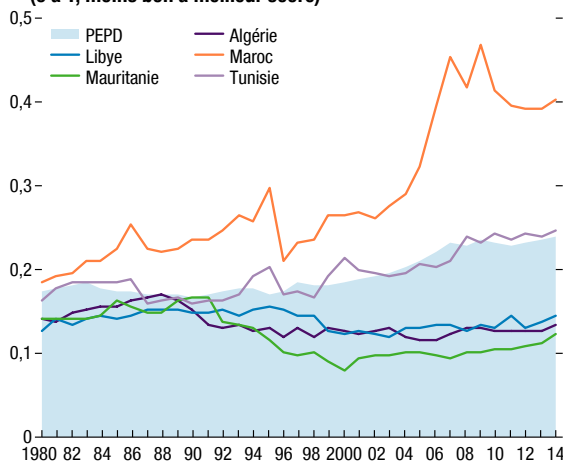
### Intégration financière

Reflétant l'état de la coopération économique régionale, l'intégration financière transfrontalière reste limitée. Ce sont les banques marocaines opérant au-delà des frontières nationales qui ont le plus activement pénétré la région ; par exemple, Attijariwafa Bank, première banque marocaine et septième en Afrique par sa taille, a établi une présence en Tunisie et en Mauritanie. L'expansion des banques marocaines a toutefois été limitée en Algérie et en Libye. De ce fait, le Maghreb ne compte pratiquement aucune institution financière transfrontalière.

Le niveau de développement du secteur financier varie entre les pays du Maghreb, mais l'accès au financement est un défi qu'ils doivent tous relever (graphique 5). Le Maroc occupe la première place pour le développement financier avec un système financier vigoureux dominé par des banques privées dynamiques. Le système bancaire marocain a développé ses activités transfrontalières et il est actuellement présent dans 22 pays d'Afrique, y compris en Afrique subsaharienne (Bénin, Burundi, Ghana). Avec un niveau de développement financier comparable à celui des pays émergents et en développement, la Tunisie peine toujours à restructurer ses banques publiques déficientes et à supporter la charge d'un volume important de créances improductives, bien qu'elle dispose de banques privées relativement saines. L'Algérie et la Libye gardent des systèmes financiers dominés par des banques publiques. Dans la plupart des pays, l'accès au financement pose problème, surtout aux petites et moyennes entreprises, malgré les réels progrès réalisés au cours de la dernière décennie. L'accès aux services

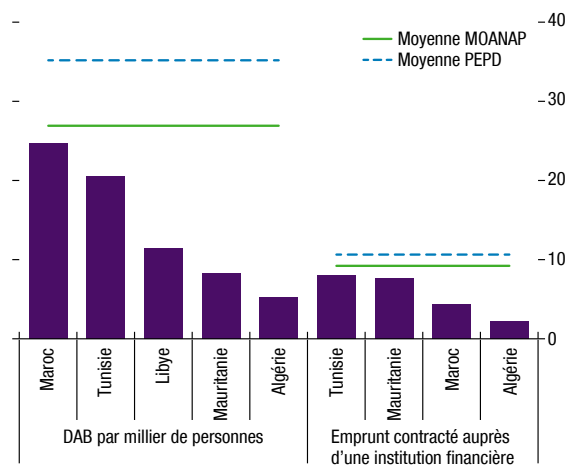
Graphique 5. Intégration financière

1. Indice du développement financier (0 à 1, moins bon à meilleur score)



Source : FMI (2018a).  
Note : PEPD = pays émergents et pays en développement.

2. Mesures de l'accès aux services financiers, 2014



Sources : FMI, Financial Access Survey ; Banque mondiale, Findex ; calculs des services du FMI.  
Note : MOANAP = Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan ; PEPD = pays émergents et pays en développement. La série de données sur la Libye commence en 2012.

financiers est relativement large au Maroc et en Tunisie, quoiqu'en deçà de la moyenne enregistrée par les pays émergents et les pays en développement, mais il est encore plus faible dans les autres pays du Maghreb.

La technologie financière a progressé dans l'ensemble de la région, établissant ainsi la base d'une intégration financière plus poussée. Le nombre de nouvelles entreprises spécialisées dans cette activité augmente au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Le Maroc et la Tunisie ont élaboré des cadres réglementaires pour les services financiers numériques et les opérations monétaires réalisables par téléphone portable qui contribuent à réduire la part de la population qui n'est pas bancarisée. La pénétration des technologies de l'information et de la communication a notablement progressé au cours des dernières années au Maroc et en Tunisie, mais dans une moindre mesure en Algérie et en Mauritanie. Sur le plan réglementaire, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont adopté une législation sur la cybercriminalité et la cybersécurité. La levée des obstacles aux échanges et l'harmonisation des réglementations pourraient contribuer à favoriser et accélérer l'adoption de nouvelles technologies financières et stimuler un renforcement de l'intégration financière.

La nouvelle Banque du Maghreb pour l'investissement et le commerce extérieur vise à accélérer l'intégration financière. Cette banque régionale a été créée en 2017 avec un capital de 500 millions de dollars également réparti entre les cinq pays. Elle doit catalyser l'intégration financière et stimuler les échanges et l'investissement dans la région en supprimant les obstacles réglementaires et institutionnels

qui gênent le développement du financement intramaghrébin. Une refonte de l'accord de 1991 sur les systèmes de paiement conclu entre les cinq banques centrales aurait aussi un effet positif sur l'intégration financière en rendant ces systèmes opérationnels dans les cinq pays. L'intégration financière devrait certes avoir un effet bénéfique sur la croissance, mais il faudrait veiller à gérer avec discernement les risques liés à un accroissement éventuel de la volatilité financière.

### **Travailleurs**

Les migrations officielles à l'intérieur du Maghreb semblent marginales, bien que la liberté de circulation ait été l'un des objectifs de l'UMA. Faute de données suffisantes, la connaissance que l'on a des migrations intramaghrébines reste approximative, mais, d'après les informations disponibles, celles-ci resteraient faibles. Par exemple, en 2013, les migrants ne représentaient que 1 % de la population totale de la région et les travailleurs migrants un pourcentage de l'ensemble des travailleurs (0,5 %) encore plus faible que dans les autres régions (OIT, 2015). Le Maghreb est plutôt une source d'émigration, le Maroc et l'Algérie figurant parmi les premiers pays d'émigration du monde. L'émigration maghrébine a été, et reste, fortement orientée vers les pays de l'Union européenne.

## **Facteurs susceptibles d'expliquer la faiblesse de l'intégration maghrébine**

Les raisons du manque d'intégration au Maghreb sont complexes et nombreuses. On peut notamment citer l'application de politiques restrictives en matière d'échanges et d'investissement, la présence d'obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges, l'insuffisance des infrastructures régionales et des facteurs géopolitiques. L'orientation traditionnelle des échanges vers l'Europe, les efforts récents de diversification en direction de l'Afrique subsaharienne et, plus récemment, l'émergence de la Chine comme marché d'exportation ont en outre détourné l'attention des pays du Maghreb de l'intégration intrarégionale.

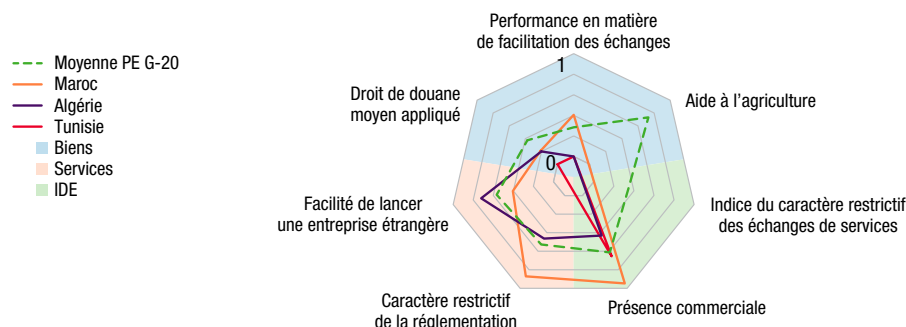
Des facteurs géopolitiques ont freiné l'intégration maghrébine. Les causes profondes des tensions sont complexes et varient d'un pays à l'autre. L'UMA est inopérante depuis des années du fait de désaccords entre ses pays membres, notamment entre l'Algérie et le Maroc. Les menaces terroristes ont aussi provoqué un durcissement des contrôles frontaliers. La frontière longue de quelque 1.600 kilomètres qui sépare l'Algérie du Maroc est fermée depuis 1994. Plusieurs pays doivent en outre faire face à leurs propres problèmes d'économie politique, ce qui a pu parfois ralentir encore les progrès vers l'intégration régionale. Mais, depuis peu, des voix se font entendre de divers côtés en faveur d'une réactivation de l'UMA.

Les échanges à l'intérieur du Maghreb pâtissent de politiques commerciales restrictives. Les pays du Maghreb se voient appliquer de plus faibles droits de

**Graphique 6. Indicateurs de politique commerciale**

**1. Indicateurs de politique commerciale**

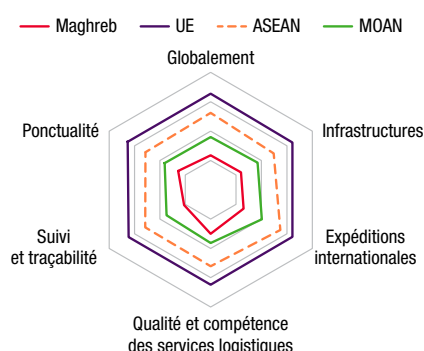
(0 = pays du G-20 le moins ouvert ; 1 = pays du G-20 le plus ouvert)



Sources : Organisation mondiale du commerce (OMC), Profils tarifaires dans le monde 2015–16 ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2015–16 ; Banque mondiale, 2008–11 ; Société financière internationale (SFI), 2008–11.  
 Note : IDE = investissement direct étranger ; PE = pays émergents.

**2. Performance logistique, 2016**

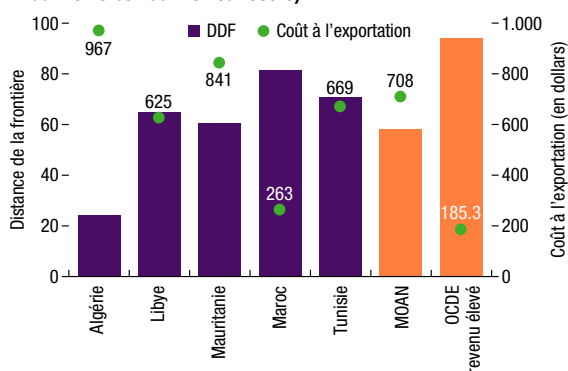
(Classement moyen des pays ; plus une région est proche du centre du graphique, moins sa performance est bonne)



Source : Banque mondiale, 2018.  
 Note : ASEAN = Association des nations d'Asie du Sud-Est ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; UE = Union européenne.

**3. Commerce transfrontalier, 2016**

(Distance de la frontière ; 0 à 100, du moins bon au meilleur score)



Source : Banque mondiale, 2018.  
 Note : DDF = distance de la frontière ; MOAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

douane dans leurs échanges avec l'Europe que quand ils commercent entre eux. La moyenne simple des droits appliqués dans les pays du Maghreb est en général sensiblement plus élevée que celle observée dans les pays du Groupe des Vingt, dans les pays émergents et dans les pays en développement (graphique 6). Par exemple, la moyenne simple des droits de douane appliqués dans les pays du Maghreb était d'environ 14 % en 2016, contre 5 % dans l'Union européenne, 4 % aux États-Unis et 10 % en Chine. Le marché algérien est le marché le plus protégé avec un taux de droit de douane moyen de 19 %, alors que les taux se situent autour de 12 % dans les autres pays. Certains secteurs sont en outre fortement protégés même dans les pays relativement ouverts aux échanges. Par exemple, le droit à l'importation des produits agricoles est de 28 % au Maroc et de 31 % en Tunisie. L'Algérie a renforcé ses obstacles tarifaires et non tarifaires début 2018 en interdisant temporairement l'importation d'environ 850 catégories de produits, en allongeant la liste des biens soumis à un droit d'accise de



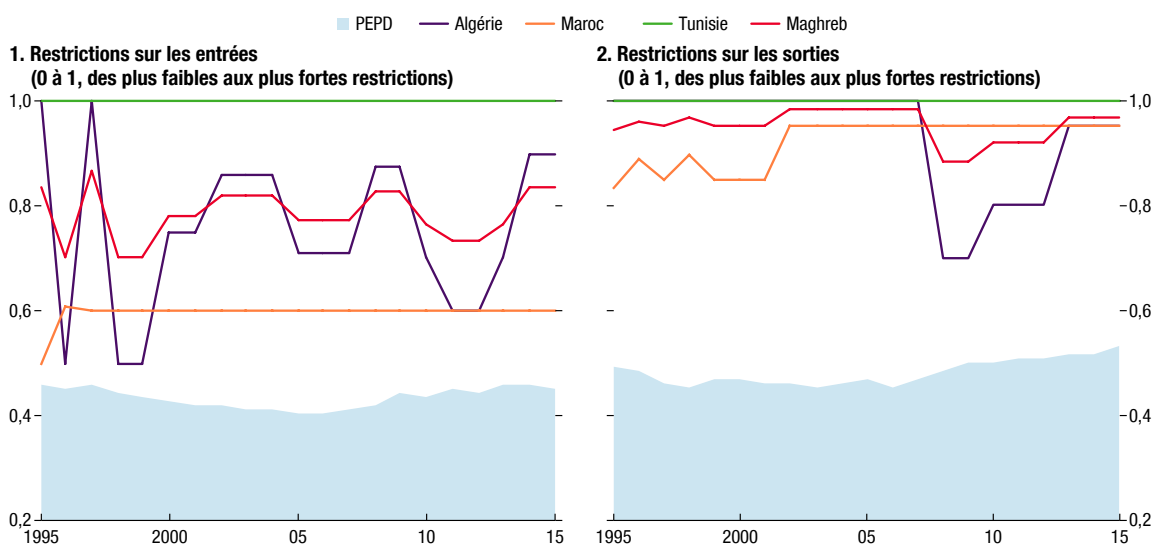
30 % et en augmentant fortement les droits de douane (de jusqu'à 60 %) pour certains autres produits.

En dehors des obstacles tarifaires, les échanges intrarégionaux se heurtent aussi à de très nombreuses entraves non tarifaires. Par exemple, le coût moyen des exportations est l'un des plus élevés du monde et il varie considérablement au sein de la région entre les exportateurs les plus efficaces (Maroc et Tunisie) et les moins efficaces (Algérie, Libye, Mauritanie). Le temps nécessaire pour exporter n'est dans l'ensemble guère différent de celui observé dans les autres pays émergents et en développement, mais nettement plus long que dans les pays avancés. L'indice Doing Business de performance logistique établi par la Banque mondiale pour le Maghreb suggère que les commerçants se heurtent à des obstacles non négligeables dans la région. De même, l'indicateur Doing Business pour les échanges transfrontaliers indique que les frais associés aux exportations ou aux importations restent élevés dans la région. À cela s'ajoutent d'autres obstacles comme la multiplicité des barrages routiers, les temps d'attente aux points de passage des frontières et la longueur et les défaillances des procédures de dédouanement. Les restrictions aux frontières ont souvent plutôt été durcies qu'assouplies pour protéger les intérêts nationaux, ce qui a créé d'autres possibilités de recherche de rente.

La faiblesse des réseaux maghrébins de transport terrestre et aérien gêne aussi notablement l'intégration commerciale de la région. Quatre modes de transport (mer, air, route et rail) sont disponibles entre les pays du Maghreb. Ils sont tous insuffisamment développés à l'exception du transport maritime. La seule autoroute pouvant relier tous les pays du Maghreb est le corridor Le Caire–Dakar, mais la fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie empêche le transport routier de marchandises entre la Libye, la Tunisie et l'Algérie, d'une part, et le Maroc ou la Mauritanie, d'autre part. Cette autoroute compte en outre des tronçons inachevés et aucun pont n'enjambe le fleuve qui sépare la Mauritanie du Sénégal. Celui-ci doit être traversé par ferry, ce qui limite sérieusement les échanges. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont certes dotés d'un réseau ferré national, mais celui-ci s'arrête aux frontières et ne s'intègre pas dans un réseau Est–Ouest. Plusieurs pays sont reliés à l'Espagne et l'Italie par des oléoducs et des gazoducs qui évitent toutefois de traverser le territoire des voisins régionaux, au détriment sans doute d'une plus grande efficacité. Des liaisons aériennes existent entre certains pays du Maghreb, mais la plupart des compagnies aériennes de la région sont encore peu développées et desservent principalement des destinations intérieures.

Le transport maritime est le mode de transport le plus utilisé pour les échanges intramaghrébins et les échanges avec l'Europe. Si tous les pays du Maghreb ont des ports, aucun d'eux ne compte une compagnie maritime commercialement importante. Chaque pays a développé ses infrastructures portuaires en direction de l'Europe, en n'accordant qu'un intérêt secondaire aux échanges régionaux. Seuls quelques ports sont compétitifs au niveau international, le Maroc montrant la voie à suivre avec le port de Tanger, devenu une plateforme logistique pour la région.

Graphique 7. Restrictions aux mouvements de capitaux



Source : Fernandez *et al.*, 2016.

Note : PEPD = pays émergents et pays en développement.

La majeure partie du trafic maritime transmaghrébin s'est, de ce fait, déplacé vers le Maroc au détriment des autres ports régionaux. Très peu de liaisons maritimes directes existant entre les pays du Maghreb, ceux-ci utilisent les ports de pays tiers comme Marseille en France, Almeria en Espagne et même Rotterdam aux Pays-Bas pour transporter les marchandises qu'ils échangent entre eux. Il en résulte des surcoûts qui nuisent à la compétitivité-prix des produits échangés.

Les restrictions aux mouvements de capitaux qu'imposent tous les pays du Maghreb sont plus importantes que celles appliquées en moyenne dans les pays de comparaison. Le compte de capital du Maroc est l'un des plus ouverts de la région pour les entrées de capitaux (graphique 7). Aucun agrément préalable n'est exigé pour l'IDE et les formalités relatives à l'investissement au Maroc ne constituent pas un obstacle notable à l'investissement. Les restrictions appliquées par l'Algérie sur les entrées de capitaux sont par contre importantes. Son cadre juridique exige la présence d'un partenaire algérien majoritaire pour tout investissement étranger. Le compte de capital de la Tunisie était relativement fermé jusqu'en 2015. En vertu des dispositions de la loi de 2016 sur l'investissement, les investisseurs étrangers bénéficient maintenant du traitement national et ils jouissent donc des mêmes droits et ont les mêmes obligations que les investisseurs tunisiens. Les restrictions frappant les sorties de capitaux sont à peu près les mêmes dans toute la région. Aux termes du Code des investissements du Maroc, le rapatriement de fonds ne peut être effectué qu'en passant par des comptes en dirhams marocains convertibles. Les contrôles de capitaux limitent ainsi l'aptitude des résidents à convertir en devises étrangères les soldes en dirhams pour

déplacer des fonds au niveau de la région ou au-delà aux fins d'investissement. L'Algérie exige que les bénéficiaires soient « réinvestis » dans le pays pour limiter la fuite des capitaux. En Tunisie, les transferts de capitaux à l'étranger restent étroitement contrôlés par la banque centrale.

La faible étendue des migrations intramaghrébines peut tenir à plusieurs facteurs économiques et non économiques. La croissance de l'emploi reste anémique dans les pays du Maghreb, ce qui limite les possibilités d'emploi pour les migrants éventuels. Les migrants maghrébins préfèrent souvent tenter leur chance sur des marchés plus matures (principalement européens). Ils se heurtent aussi de plus en plus à la concurrence de ressortissants de pays du Sud extérieurs à la région ainsi que de travailleurs chinois et européens, qui sont souvent recrutés dans le cadre d'arrangements contractuels pour des projets d'investissement. Les difficultés d'obtention d'un titre de séjour et d'un permis de travail limitent également la circulation des travailleurs.

Plusieurs pays du Maghreb exigent des visas des ressortissants d'autres pays maghrébins et du reste du monde. Ils limitent en outre souvent la durée du séjour à 90 jours. Le Maroc, l'Algérie et la Libye arrivent très loin derrière d'autres pays africains dans le classement des pays au regard de l'indice d'ouverture des visas en Afrique (BAD, 2017), qui suit l'évolution en faveur de la libre circulation des personnes en Afrique. Au Maghreb, seule la Tunisie a fait des progrès récemment en ouvrant ses frontières aux voyageurs, ce qui lui a fait gagner 13 places dans le classement depuis 2015. La Mauritanie est le pays le plus ouvert aux voyageurs puisqu'elle accorde des visas à tous les ressortissants des autres pays africains à leur arrivée sur son territoire.

Le Maghreb n'est pas la seule région du monde à présenter un faible niveau d'intégration intrarégionale. De fait, depuis les années 90, les échanges intrarégionaux stagnent ou diminuent dans plusieurs régions à l'exception notable des régions Asie de l'Est et Pacifique, et Europe et Asie centrale (Bown *et al.*, 2017). Par exemple, l'expérience de l'intégration régionale en Amérique latine semble indiquer que les facteurs qui y ont freiné le développement des échanges intrarégionaux sont assez similaires à ceux qui ont joué au Maghreb. Ils incluent les complémentarités inexploitées entre les efforts d'intégration régionale et mondiale, l'insuffisance des infrastructures régionales qui accroît le coût des échanges, et une forte instabilité des exportations due à l'absence de réformes économiques chez les principaux partenaires régionaux.

## Les avantages d'une intégration plus poussée

### Pourquoi une intégration plus poussée aurait du sens

Une intégration plus poussée entre les pays du Maghreb a un sens en termes économiques. Le Maghreb est un groupe fragmenté de pays voisins qui, pris ensemble, forment une seule zone géographique et dont nombre d'entre eux partagent des frontières communes. Ces pays sont stratégiquement situés entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne et jouissent d'une proximité culturelle et linguistique. S'ils étaient intégrés, ils pourraient tirer parti d'économies d'échelle, attirer davantage d'investissements étrangers, créer des chaînes de valeur régionales et mieux les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, et renforcer leur capacité de négociation conjointe, ce qui permettrait d'accroître les échanges régionaux et d'accélérer la croissance.

Une plus grande intégration apporterait des avantages substantiels à la région grâce à des économies d'échelle. Cela créerait un vaste marché intégré de près de 100 millions de consommateurs, c'est-à-dire un bloc de pays comparables en nombre à certains des pays les plus peuplés du monde, comme les Philippines, l'Égypte et l'Éthiopie. En 2017, le PIB cumulé du Maghreb dépassait 360 milliards de dollars, soit un chiffre analogue à celui de l'Afrique du Sud, des Émirats arabes unis ou de la Norvège. Le PIB régional par habitant était d'environ 4.000 dollars en valeur nominale, comme en Afrique du Sud, en Indonésie ou au Pérou, et de l'ordre de 12.000 dollars en parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, une telle région intégrée, dotée de règles communes en matière de commerce et d'investissement, résisterait mieux aux répercussions éventuelles de l'escalade des conflits commerciaux mondiaux.

Un marché intégré créerait de fortes incitations dans les domaines suivants : entrées d'IDE, innovation et transferts de technologies. Selon une précédente étude du FMI (2013), la taille du marché, le stock accumulé d'IDE, des politiques économiques saines, une forte croissance, un taux de change stable, un capital

humain solide, de bonnes infrastructures, la stabilité politique et la qualité de la réglementation sont, semble-t-il, autant de déterminants majeurs et robustes de l'IDE. La région du Maghreb obtient déjà des résultats relativement favorables dans certains de ces domaines. La taille du marché maghrébin intégré et le pouvoir d'achat de ses consommateurs peuvent devenir un facteur attractif pour l'IDE si la réglementation des investissements est simplifiée et harmonisée dans la région. La plupart des pays du Maghreb poursuivent dans l'ensemble des politiques macroéconomiques, notamment budgétaires et monétaires, saines, parfois avec le soutien de programmes du FMI et disposent déjà d'un stock substantiel d'IDE. Par ailleurs, certains ont réalisé des progrès en matière de capital humain. Cependant, les infrastructures interrégionales sont insuffisamment développées et, dans le Rapport sur la compétitivité mondiale 2017–18, tous les pays du Maghreb, à l'exception de la Tunisie, sont classés en deçà de la moyenne mondiale en termes de qualité globale des infrastructures nationales (WEF, 2017). À quelques exceptions près, la stabilité politique et la qualité de la réglementation dans la région ne sont pas à la hauteur des attentes.

L'intégration permettrait de créer des chaînes de valeur régionales et de mieux les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Pour le Maghreb, la mise en place d'un ensemble de règles communes en matière de commerce et d'investissement offrirait un meilleur environnement non seulement aux investisseurs intéressés par le marché intérieur de la région, mais aussi à ceux qui souhaitent exporter leur production vers les marchés voisins, tels que l'UE. Par ailleurs, elle aiderait les entreprises locales à mieux s'intégrer dans les chaînes de production mondiales, en assurant la libre circulation des pièces et composants chez les partenaires régionaux et entre eux. Ce n'est que par une plus grande intégration que le Maghreb pourrait atteindre la taille nécessaire pour attirer des IDE à la recherche de marchés durables. En outre, les CVM peuvent également servir de circuits de diffusion du savoir, tant à partir des pays avancés qu'entre ceux du Maghreb, de la même manière que les circuits traditionnels du commerce et de l'investissement.

Le Maghreb pourrait devenir une plaque tournante du commerce et des investissements entre l'Afrique subsaharienne et l'UE. En 2010, dans son rapport sur les nouvelles multinationales africaines (BCG, 2010), le Boston Consulting Group a souligné l'émergence de puissantes entreprises transnationales dans la région, qui comptait 10 des 40 entreprises africaines étudiées (six marocaines, deux algériennes et deux tunisiennes). En fait, les entreprises marocaines et tunisiennes investissent dans tout le Maghreb, devenant ainsi des acteurs majeurs dans les pays d'accueil. Les autorités devraient soutenir cette source croissante d'IDE en encourageant une plus grande intégration régionale. Une telle stratégie rendrait les pays du Maghreb moins dépendants de l'Europe tout en leur permettant de mieux tirer parti de leur position entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.

Une plus grande intégration augmenterait la capacité de négociation de la région dans des domaines d'intérêt commun. À l'heure actuelle, les pays du Maghreb

négocient individuellement, souvent avec des partenaires commerciaux beaucoup plus importants et leurs blocs. Par exemple, ils ont déjà conclu bilatéralement des accords de coopération avec l'UE. Alors que la plupart des autres régions négocient en groupe, les négociations en cours sur l'accord de partenariat élargi avec l'UE, qui vise à formaliser les préférences commerciales de l'UE et à les harmoniser avec les règles de l'OMC, ne sont pas menées conjointement. Dans un contexte multilatéral, tous les pays du Maghreb, à l'exception de la Libye, ont signé l'accord visant à former la ZLECA. Là encore, alors que la plupart des autres blocs commerciaux africains représentaient leurs membres respectifs dans les négociations de cet important accord de libéralisation, les pays du Maghreb ont négocié séparément, car l'UMA, leur bloc commercial, est restée atone. Dans le contexte multilatéral, les pays du Maghreb déposent rarement des propositions communes à l'OMC, ce qui fragilise ainsi leur pouvoir de négociation.

Pour les pays du Maghreb, une intégration régionale plus poussée devrait être considérée comme complémentaire à leurs efforts d'intégration mondiale. Il ressort de résultats empiriques que les avantages liés à la poursuite de l'intégration régionale semblent faibles si celle-ci se fait au détriment de l'intégration mondiale (Bown *et al.*, 2017). En revanche, la région du Maghreb peut tirer un grand bénéfice d'une stratégie d'intégration qui exploite les complémentarités entre les intégrations régionale et mondiale. L'intégration régionale au Maghreb doit s'inscrire dans une stratégie plus large visant à s'ouvrir de façon plus générale à tous les partenaires commerciaux, y compris dans le cadre de la ZLECA.

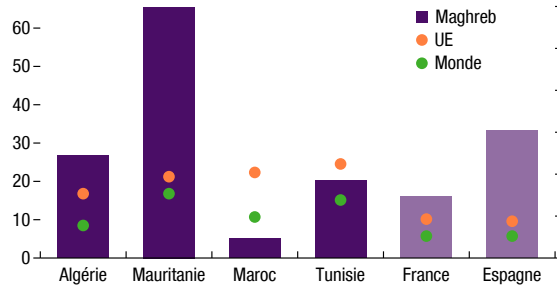
## Potentiel commercial de la région

Les caractéristiques des flux d'échanges existants confirment l'important potentiel commercial de la région. La concentration du marché, l'intensité des échanges et les taux de survie des produits révèlent un potentiel considérable d'intégration et la nécessité de mieux exploiter les avantages comparatifs des différents pays (graphique 8). *L'indice de concentration du marché*, qui mesure la dispersion des exportations entre les partenaires commerciaux, fait apparaître un fort potentiel de diversification dans ces pays, grâce notamment à l'intégration régionale, puisqu'au moins la moitié des flux commerciaux bilatéraux en puissance entre les pays du Maghreb sont soit très faibles, soit inexistantes. *L'indice d'intensité commerciale* laisse supposer que tous ces pays, à l'exception de la Mauritanie, sont des destinations commerciales plus importantes les uns pour les autres que pour le reste du monde. La part des exportations de chaque pays vers les partenaires du Maghreb est déjà plus élevée que celle des exportations mondiales vers la région. Une autre caractéristique commune à tous ces pays est le faible taux de survie de leurs produits d'exportation. *L'indice de survie des produits*, qui mesure la persistance des relations commerciales, montre qu'une part substantielle des nouveaux produits d'exportation dans toutes les catégories de valeur disparaît, car ils n'atteignent pas un nombre suffisamment élevé

**Graphique 8. Diagnostic des échanges**

*L'Algérie et la Mauritanie exportent vers moins de marchés que les autres pays du Maghreb.*

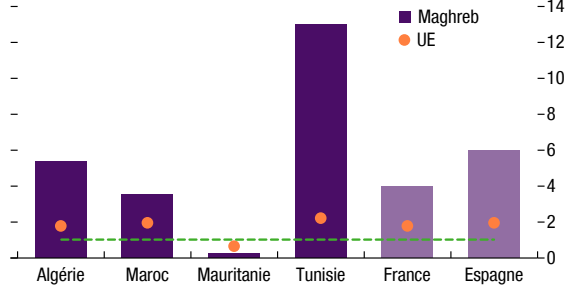
**1. Concentration des marchés, 2016**  
(Indice ; 0 à 100, de bien diversifié à hautement concentré)



Sources : base de données World Integrated Trade Solutions ; base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018.  
Note : UE = Union européenne. L'indice de concentration du marché mesure la dispersion des exportations d'un pays entre ses partenaires commerciaux. Les calculs sont établis selon le Système harmonisé 2012.

*La plupart des pays du Maghreb sont déjà des marchés relativement importants les uns pour les autres.*

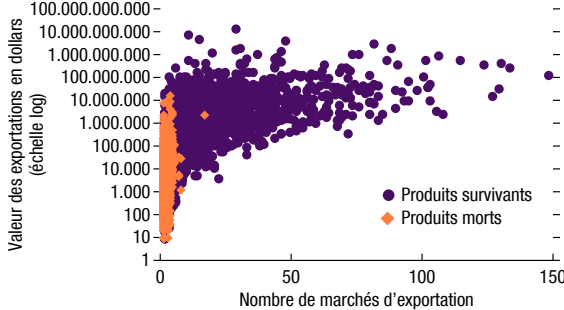
**2. Intensité des échanges, 2016**  
(Indice ; supérieur à 1 indique une forte intensité)



Sources : base de données World Integrated Trade Solutions ; base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018.  
Note : UE = Union européenne. L'indice d'intensité commerciale est calculé en divisant la part des exportations du pays vers le partenaire par celle des exportations mondiales vers ce partenaire. Les calculs sont établis selon le Système harmonisé 2012.

*De nombreux produits d'exportation des pays du Maghreb ne survivent pas longtemps sur les marchés étrangers.*

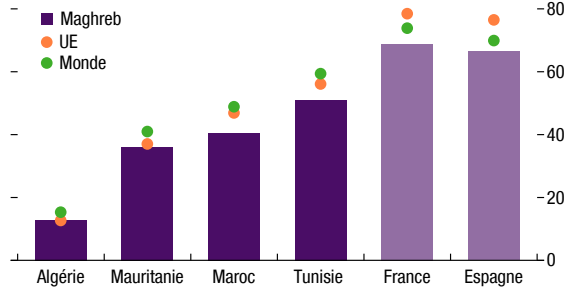
**3. Produits : mort et survie, 2015–16**  
(Valeur en dollars)



Source : base de données World Integrated Trade Solutions.  
Note : Les données couvrent l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

*Le commerce intrarégional du Maghreb est au moins aussi complémentaire que celui avec l'UE.*

**4. Complémentarité commerciale, 2016**  
(Indice ; 0 à 100, du moins au plus complémentaire)

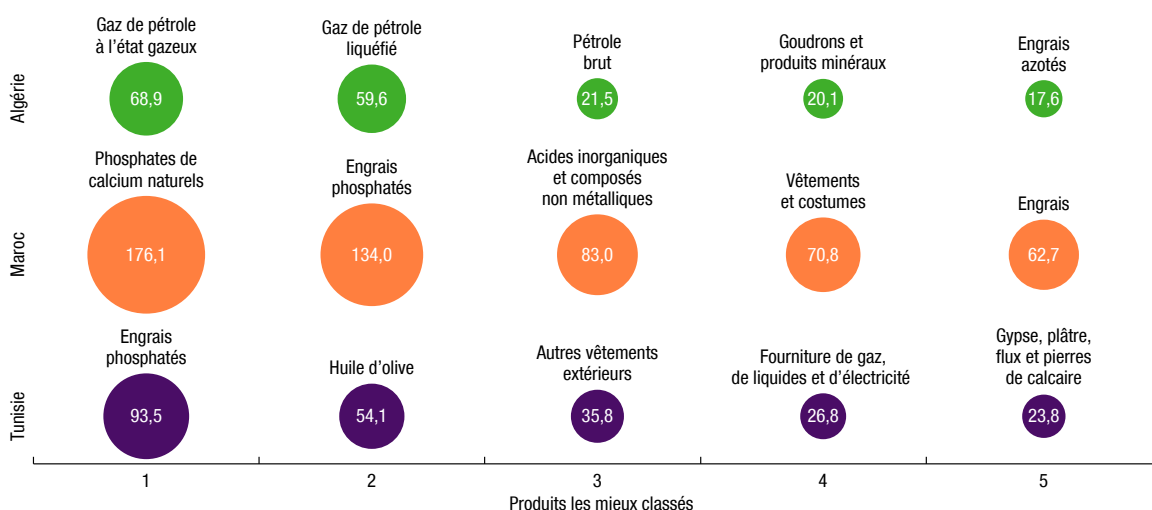


Sources : base de données World Integrated Trade Solutions ; base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018.  
Note : UE = Union européenne. L'indice de complémentarité commerciale compare le profil des exportations d'un pays avec celui des importations de la région. Les calculs sont établis selon le Système harmonisé 2012.

de marchés extérieurs. Cela met également en évidence un important potentiel d'intégration inexploité, qui créerait de nouveaux marchés extérieurs pour différents produits et pourrait améliorer leur taux de survie.

Le commerce intramaghrebain est très complémentaire. La structure des exportations du Maghreb correspond au contenu en importations de la région, qui est par ailleurs analogue à la composition des importations des principaux partenaires commerciaux de ses pays en dehors de la région. Les données sur l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie semblent indiquer que leurs exportations sont à tout le moins aussi complémentaires des importations des autres pays du Maghreb que de celles de l'UE. Leur *indice de complémentarité commerciale*, en d'autres termes le chevauchement entre la composition des exportations et celle des importations, donne à penser que, dans la région du Maghreb, la

**Graphique 9. Avantage comparatif révélé, 2016**  
(La taille des bulles est proportionnelle à l'indice de l'ACR)



Sources : base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018 ; calculs des services du FMI.  
Note : ACR = avantage comparatif révélé par rapport aux exportations mondiales. Les calculs utilisent le Système harmonisé 2012 au niveau à quatre chiffres et la méthodologie s'appuie sur les données World Integrated Trade Solutions, 2013.

composition des exportations correspond à celle des importations ou la complète bien<sup>1</sup>. Par exemple, dans le cas de l'Algérie et de la Mauritanie, l'indice de complémentarité commerciale avec le Maghreb et l'UE est pratiquement identique.

Certains pays du Maghreb sont plus complémentaires entre eux qu'avec leurs principaux partenaires à l'exportation. Par exemple, l'indice de complémentarité commerciale de l'Algérie avec la Mauritanie et le Maroc est supérieur à celui avec l'Italie, son principal partenaire à l'exportation, encore que sa part des exportations vers l'Italie soit sensiblement plus importante (tableau 2). Dans le cas de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie, la complémentarité est nettement supérieure à leurs échanges bilatéraux observés. Il est donc possible de soutenir que, si les pays européens sont des partenaires commerciaux naturels, les échanges intramaghrébins offrent un important potentiel commercial non exploité pour les pays du Maghreb.

Les pays du Maghreb disposent d'importants avantages comparatifs révélés pour commercer entre eux (graphique 9)<sup>2</sup>. À l'évidence, le Maroc jouit d'un fort avan-

<sup>1</sup>L'indice de complémentarité commerciale montre (sur une échelle de 0 à 100) dans quelle mesure le profil des exportations du pays déclarant correspond à celui des importations du pays partenaire ou le complète. Un indice élevé peut indiquer que les deux pays ont tout à gagner d'un développement des échanges.

<sup>2</sup>L'indice de l'avantage comparatif révélé (ACR) mesure la compétitivité d'un produit dans les exportations des pays par rapport à la part de ce produit dans le commerce mondial. Les produits ayant un ACR élevé sont concurrentiels et peuvent être exportés vers des pays dont l'ACR est faible. S'il est estimé à des niveaux élevés de désagrégation des produits, l'ACR peut se concentrer sur des produits non traditionnels qui pourraient être échangés avec succès.



Tableau 2. Indice de complémentarité commerciale, 2016

Exportateur	Importateur									
	Algérie		Mauritanie		Maroc		Tunisie		Principal partenaire à l'exportation <sup>1</sup>	
	CC	%	CC	%	CC	%	CC	%	CC	%
Algérie	–		10,3	0,1	11,4	1,7	8,7	2,0	10,1	17,4
Mauritanie	0,2	0,0	–		0,6	0,0	0,2	0,1	4,0	36,9
Maroc	12,9	1,0	10,8	0,8	–		14,8	0,4	23,8	23,3
Tunisie	17,3	4,9	13,8	0,1	21,1	1,2	–		29,3	32,0

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les calculs portent sur les produits au niveau à six chiffres en utilisant les données du Système harmonisé 2012 publiées par la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018, et basées sur la méthodologie élaborée par World Integrated Trade Solutions, 2018. % = part des exportations allant à l'importateur ; CC = indice de complémentarité commerciale.

<sup>1</sup>Les principaux partenaires à l'exportation de l'Algérie, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie sont respectivement l'Italie, la Chine, l'Espagne et la France, selon les données de 2016.

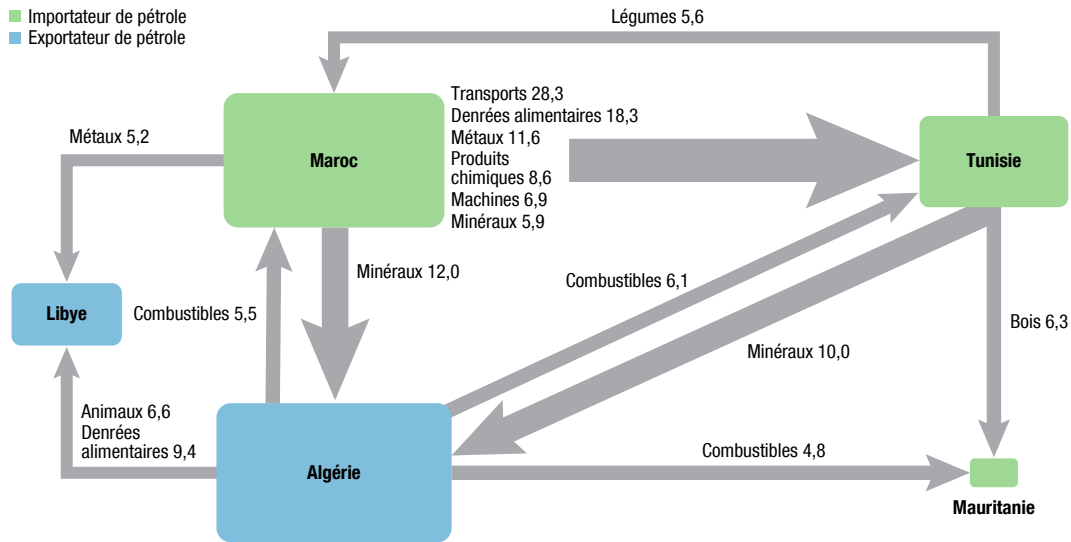
tage comparatif pour les phosphates et leurs dérivés, la Tunisie pour les engrais et l'Algérie pour le gaz naturel liquéfié. Les pays ayant des avantages comparatifs révélés dans des groupes de produits analogues, tels que les engrais et les vêtements dans le cas du Maroc et de la Tunisie, peuvent encore enregistrer des échanges bilatéraux intrabranches importants de produits différenciés appartenant au même groupe de produits.

Les échanges intramaghrebins pourraient être intensifiés pour un large éventail de catégories de produits. Les calculs de l'ACR indiquent les groupes de produits, ainsi que les produits spécifiques, pour lesquels des échanges intramaghrebins supplémentaires sont possibles. Il existe des indices de l'ACR nettement supérieurs à un, ce qui révèle que la part d'un pays dans les exportations d'un produit de base dépasse celle des partenaires. Presque tous les pays du Maghreb dont les données sont disponibles peuvent identifier d'autres produits et des groupes entiers de produits qu'ils pourraient potentiellement exporter vers leurs voisins régionaux (graphique 10). Par exemple, sur la base de la classification du Système harmonisé (édition de 2012) au niveau de désagrégation à deux chiffres, le Maroc jouit d'un avantage comparatif important sur la Tunisie dans une vaste gamme de groupes de produits, tels que les services de transport, les denrées alimentaires, les métaux et les produits chimiques, sur l'Algérie pour les minéraux et sur la Libye pour les métaux. Cela laisse supposer que le Maroc pourrait potentiellement développer les exportations de ces produits vers chacun de ces pays. Dans le même temps, la Tunisie pourrait exporter davantage de minéraux vers l'Algérie, de légumes vers le Maroc et de bois vers la Mauritanie.

L'analyse fournit des indications sur des produits spécifiques dont les échanges à l'intérieur du Maghreb pourraient être développés. Une désagrégation plus poussée de l'ACR au niveau du Système harmonisé à quatre chiffres donne à penser que le Maroc est le pays le plus compétitif de la région et qu'il jouit d'un vaste potentiel pour augmenter ses exportations vers les autres pays du Maghreb, en sus de ses exportations actuelles vers le reste du monde (annexe 1). Par exemple, il peut accroître ses exportations d'au moins 36 produits vers l'Algérie, de 22 produits vers la Tunisie, de 10 produits vers la Mauritanie et de

**Graphique 10. Commerce intrarégional : potentiel**

(La taille des bulles est proportionnelle aux exportations de 2016 ; les chiffres indiquent l'indice d'avantage comparatif révélé)



Sources : base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies, 2018 ; calculs des services du FMI.  
 Note : Les produits présentés sont basés sur une valeur limite de 5. Les calculs se fondent sur une nomenclature à deux chiffres du Système harmonisé 2012. La méthodologie est basée sur World Integrated Trade Solutions, 2013.

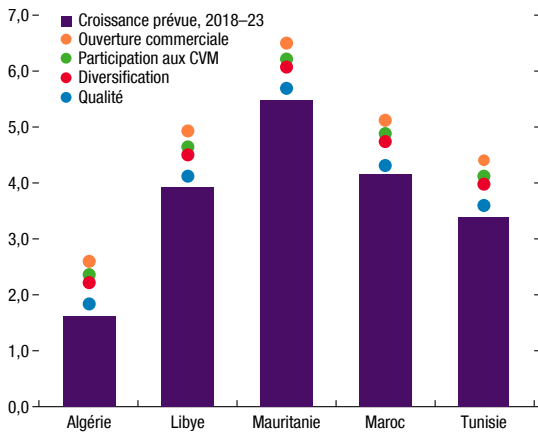
huit produits vers la Libye. La Tunisie peut également exporter dans la région jusqu'à 30 produits de plus, selon les pays. Le pays dont le potentiel commercial supplémentaire est le plus faible est la Mauritanie, qui peut accroître ses exportations régionales de quatre produits vers le Maroc et la Tunisie, de deux produits vers l'Algérie et d'un seul produit vers la Libye. L'Algérie pourrait exporter six produits de plus, en fonction des pays. Par conséquent, des flux commerciaux supplémentaires substantiels sont possibles entre tous les pays du Maghreb.

**Retombées éventuelles sur la croissance d'une intégration plus poussée**

Selon de multiples estimations quantitatives, l'intégration régionale au niveau du Maghreb présente d'importants avantages en termes de bien-être. Il est impossible d'estimer avec précision ses effets potentiels sur la croissance et le commerce en raison de contraintes de données et de l'évolution rapide de l'environnement mondial, mais diverses estimations laissent entrevoir la possibilité de réaliser des progrès considérables sur le plan du bien-être. Dans l'ensemble, il a été démontré que l'intégration commerciale permettrait d'augmenter la croissance et d'améliorer le niveau de vie (voir FMI, Banque mondiale et OMC, 2017, pour un examen des travaux publiés sur le sujet).

L'impact de la libéralisation du commerce sur la croissance a généralement été jugé positif. Par exemple, des calculs effectués à titre indicatif à partir de panels

**Graphique 11. Gains de croissance découlant de l'intégration commerciale**  
(En pourcentage)



Sources : FMI (2017b) ; calculs des services du FMI.

Note : CVM = chaîne de valeur mondiale. L'augmentation de la croissance est subordonnée à une hausse de la mesure du commerce donnée égale à la meilleure amélioration historique observée d'une période à l'autre au cours des 20 dernières années au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pour l'ouverture commerciale : 7,7 points de pourcentage ; pour la participation aux CVM : 4 points de pourcentage ; pour la diversification : 2,4 points de pourcentage ; et pour la qualité : 1,5 point de pourcentage.

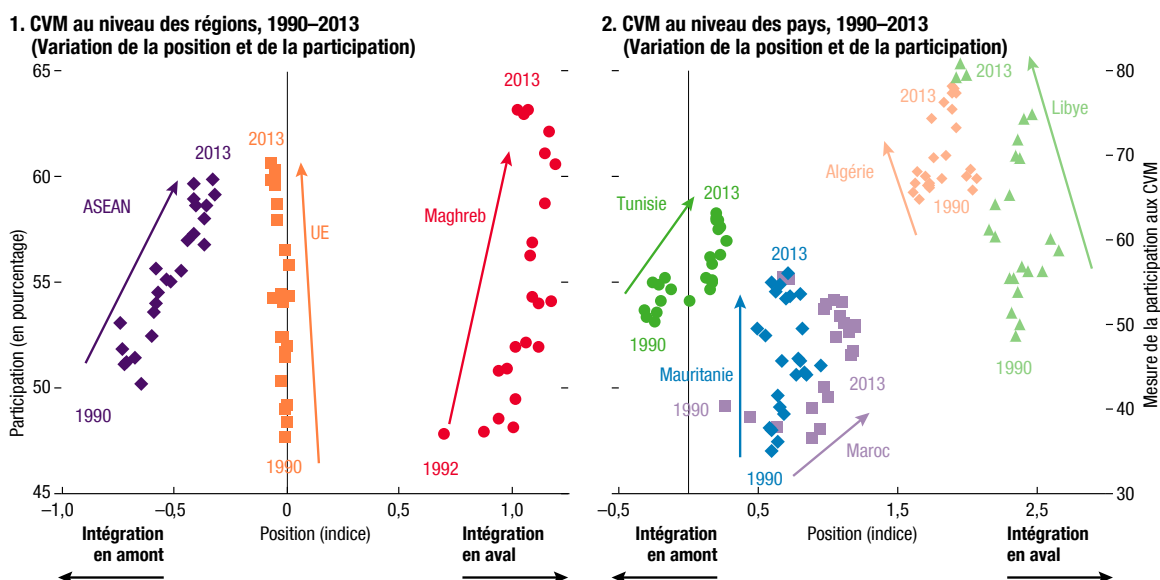
(FMI, 2017b) semblent indiquer que, sous l'effet conjugué d'une plus grande ouverture commerciale, d'une participation accrue aux CVM, d'une diversification des exportations ou de la qualité des produits, les recettes pourraient augmenter de quelque 5 à 10 % d'ici cinq à dix ans dans un pays émergent ou un pays en développement moyen (graphique 11). Une plus grande intégration au sein du Maghreb, parallèlement à des réformes structurelles plus larges, pourrait être une solution efficace pour atteindre ces objectifs et relever le taux de croissance à moyen terme des pays concernés. D'après les projections, la croissance annuelle moyenne sur la période 2018–23 est de 1,6 % en Algérie, 3,9 % en Libye, 3,4 % en Tunisie, 4,1 % au Maroc et 5,5 % en Mauritanie (FMI, 2017b). Ces taux de croissance pourraient être relevés en moyenne de 1 point de pourcentage si les pays du Maghreb s'ouvraient davantage, de

0,7 point s'ils renforçaient leur participation aux CVM, de 0,6 point s'ils diversifiaient leur économie, de 0,2 point s'ils rehaussaient la qualité de leurs produits, etc. Les bénéfices éventuels de l'intégration maghrébine devraient augmenter lorsque commencera la reconstruction de la Libye.

D'autres estimations des effets possibles de l'intégration sur la croissance, qui pourraient valoir pour le Maghreb, donnent des résultats analogues. Par exemple, le Projet d'analyse du commerce mondial, modèle d'équilibre général calculable utilisé pour faire des projections sur l'impact de la ZLECA, inclut tous les pays du Maghreb (Saygili, Peters et Knebel, 2018). Dans l'hypothèse où les droits de douane sur le commerce régional sont éliminés, la croissance à long terme augmente de près de 1 %, l'emploi de 1,2 % et le commerce intrarégional de 33 %. Un autre modèle d'équilibre général calculable (MIRAGE), conçu spécifiquement pour l'analyse des politiques commerciales, fait aussi état de gains importants que le commerce peut tirer de l'intégration régionale. Selon ce modèle, la mise en application de l'accord relatif à la ZLECA entraîne une augmentation de 52 % des échanges de biens et de 32 % de ceux de services (Karingi et Mevel, 2012). Chauvin, Ramos et Porto (2016) ont constaté que, si elles sont en général faibles à court terme, les retombées de l'intégration commerciale sur le bien-être sont à long terme plus importantes et plus positives.

Une plus grande intégration pourrait renforcer la croissance en favorisant une plus forte participation aux CVM et la création de chaînes de valeur régionales.

Graphique 12. Chaînes de valeur mondiales



Sources : Aslam, Novta et Rodrigues-Bastos (2017) ; base de données Eora Multi-Region Input-Output (MRIO) ; calculs des services du FMI. Lenzen *et al.* (2013).  
 Note : ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; CVM = chaîne de valeur mondiale ; UE = Union européenne.

De précédents travaux de recherche (Didier et Pinat, 2017) ont montré que l'entrée dans les CVM, en particulier dans leurs segments moyens, va de pair avec des effets positifs sur la croissance. Faute d'intégration, les pays du Maghreb ont évolué, au cours des deux dernières décennies, de manière asynchrone et selon des directions diverses dans les CVM (graphique 12). Alors que le Maroc et la Tunisie ont accru leur participation en aval en tant que pourvoyeurs d'intrants intermédiaires à d'autres pays, l'Algérie et la Libye ont légèrement régressé, utilisant davantage d'intrants étrangers dans leurs exportations. La position de la Mauritanie est restée dans l'ensemble inchangée. L'expérience tirée de l'intégration dans l'UE et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est fait apparaître des avantages potentiellement inexploités pour le Maghreb. Si cette région avait été plus intégrée, chaque pays aurait pu progresser dans les CVM, comme l'ont fait ceux de l'UE, et plus près du centre, comme ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en utilisant également les avantages des deux types de participation, en amont et en aval, aux chaînes de valeur mondiales.

Il apparaît en général que l'intégration commerciale permet de lutter contre la pauvreté. Selon une étude conjointe du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC (2017), l'ouverture va de pair avec une accélération de la croissance des revenus moyens et une réduction de la pauvreté. Par exemple, la croissance des revenus des 20 % les plus pauvres a été presque aussi rapide que celle, en termes moyens, des revenus dans les pays en développement sur la période 1993–2008.

Il existe une forte corrélation entre l'évolution des revenus réels du quintile inférieur de la population des pays en développement et celle de l'ouverture sur la même période. Ce fait tend à démontrer que l'ouverture favorise la lutte contre la pauvreté en accélérant la croissance. En outre, la suppression ou la réduction des droits de douane sur les biens importés réduit leur prix à la consommation. Étant donné qu'au Maghreb, une grande partie du commerce intrarégional porte sur des produits de base consommés principalement par les pauvres, les retombées sur leur bien-être de l'intégration régionale résultant de l'élimination des droits de douane devraient être largement positives.

Une intégration commerciale plus poussée au Maghreb peut cependant avoir des répercussions sur certaines catégories de travailleurs ou communautés. Les perturbations éventuelles dépendraient de l'ampleur et du rythme de la libéralisation des échanges, ainsi que de facteurs plus généraux, comme la santé de l'économie, les rigidités du marché du travail et autres obstacles à la réaffectation des ressources, la robustesse des institutions et le caractère adéquat de la protection sociale. Il ressort de récentes constatations (examinées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC en 2017) que, lorsque la perturbation est coûteuse et n'est pas réglée rapidement et correctement, les effets négatifs sur certaines personnes ou communautés peuvent être importants et durables. Le coût est moins élevé lorsque la croissance est forte et que les marchés du travail fonctionnent bien. Il est essentiel de saisir correctement les coûts d'ajustement liés au commerce afin de formuler des politiques efficaces pour les atténuer. Des politiques publiques d'accompagnement, conçues et coordonnées au niveau régional, peuvent aider les pays du Maghreb touchés à alléger le coût de l'ajustement à une plus grande intégration.

La réduction ou l'élimination des droits de douane sur les échanges entre les pays du Maghreb ne provoquerait sans doute pas de pertes de recettes substantielles. Le montant des pertes éventuelles dépend de la part de la fiscalité commerciale dans les recettes budgétaires de chaque pays, du barème des droits de douane, de la méthode adoptée pour abaisser ces droits et de la valeur des échanges susceptibles de faire l'objet de réductions tarifaires. Comme la valeur du commerce intrarégional est en général très faible, la perte de recettes devrait être minime dans la plupart des cas. En outre, une partie des pertes de recettes éventuelles imputables à la baisse des droits de douane serait compensée par une augmentation de l'assiette d'imposition due au développement du commerce entre les pays du Maghreb. Il conviendrait, dans l'idéal, de s'attaquer par une réforme fiscale globale aux conséquences de l'intégration commerciale sur les pertes de recettes douanières.

## Des objectifs communs pour le Maghreb

Pour s'intégrer, les pays du Maghreb devraient s'appuyer sur la dynamique impulsée par l'essor actuel de l'économie mondiale, des échanges commerciaux et de l'investissement. Un raffermissement de la demande émanant de leurs partenaires commerciaux traditionnels en Europe générerait un surcroît de recettes, qui pourrait en partie servir à compenser les coûts initiaux d'une intégration intra-Maghreb plus large. Une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux permettrait de développer l'IDE et de renforcer les chaînes de valeur ajoutée régionales et leur intégration dans les CVM. De nouveaux investisseurs, dont la Chine à travers son initiative « La Ceinture et la Route », pourraient susciter des investissements supplémentaires au Maghreb au cours de la prochaine décennie. Si les pays du Maghreb coordonnent leur coopération avec la Chine dans le cadre de cette initiative, alors ces investissements pourraient être en partie utilisés au profit de l'intégration intrarégionale. Les risques pour les perspectives qui sont liés au protectionnisme croissant à l'échelle mondiale, à la volatilité des marchés financiers et à l'instabilité géopolitique dans la région sont aussi importants. Enfin, pour récolter les fruits de la reprise mondiale et limiter les répercussions négatives des tensions commerciales internationales, les pays du Maghreb devraient collaborer sur le commerce dans la région et sur le système multilatéral plus vaste fondé sur des règles. Dans cet environnement extérieur relativement favorable mais fragile, la question importante qui se pose aux pays du Maghreb est de savoir comment faire de l'intégration régionale un outil supplémentaire pour amplifier la croissance, créer des emplois et réduire les inégalités.

Pour agir maintenant (appel « ACT NOW ») dans toutes ces directions de manière plus efficace, les pays du Maghreb tireraient profit des objectifs communs « JOINT ». L'intégration au Maghreb des marchés des biens, des services, des capitaux et du travail au niveau institutionnel devrait aller de pair avec l'intégration de la population en investissant conjointement dans le capital humain et en reliant les personnes entre elles grâce aux infrastructures et aux initiatives citoyennes dans la région. Cette intégration ne doit pas être considérée comme

**Encadré 2. Maghreb : les objectifs d'action communs « JOINT »  
(Jobs, Openness, Inclusion, Negotiations, Trade)**

- **Emplois** : L'objectif final de l'intégration régionale est de créer des emplois et d'améliorer les moyens de subsistance des citoyens au moyen d'une croissance soutenue et durable. Les créations d'emplois devraient être stimulées par les chaînes de valeur régionales et par une intégration plus poussée du secteur privé dans la région.
- **Ouverture** : Un nouveau modèle économique plus ouvert s'impose dans tous les pays du Maghreb. Ceux-ci devraient s'employer à ouvrir leur économie les uns aux autres grâce à de nouvelles possibilités de commercer et d'investir dans la région et à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux à l'échelle régionale.
- **Croissance inclusive** : Une croissance plus élevée sous l'effet de l'intégration régionale devrait créer des opportunités pour tous, y compris les jeunes, les femmes, les populations rurales et les migrants.
- **Négociation** : Les pays du Maghreb devraient négocier un accord économique régional de grande envergure, créer un système de règlement des différends et des mécanismes de suivi des politiques, et aplanir leurs divergences à une table de négociation.
- **Échanges commerciaux** : Tous les pays du Maghreb devraient prêter une plus grande attention à leur commerce intrarégional. Alors que le secteur public coordonne les politiques, le secteur privé devrait explorer de manière plus énergique les nouveaux marchés de la région.

une finalité en soi, mais plutôt comme un outil pour atteindre les objectifs communs « JOINT », qui sont importants pour chaque pays du Maghreb et pour la région dans son ensemble (encadré 2).

Pour créer des emplois, les pays du Maghreb pourraient cibler plusieurs priorités. La Conférence de Marrakech de 2018 a identifié trois priorités pour la région MOAN, qui peuvent aussi s'appliquer aux pays du Maghreb (FMI, 2018c) : 1) harmoniser les réglementations de manière à ce que les sociétés du secteur privé et les petites et moyennes entreprises puissent croître et créer les emplois nécessaires pour embaucher les jeunes de la région lorsque le secteur public n'est plus en mesure d'être l'employeur en premier ressort ; 2) mettre à profit les échanges commerciaux et les technologies pour créer un grand marché régional intérieur afin de mieux se positionner pour faire face à la concurrence internationale dans le contexte d'un progrès technologique rapide qui modifie profondément les marchés ; et 3) adopter des politiques globales afin d'améliorer les compétences, la souplesse et l'employabilité des travailleurs sur fond de progrès technologiques. Pour créer des emplois, les pays du Maghreb pourraient cibler des investissements dans des secteurs exportateurs qui affichent des multiplicateurs de l'emploi élevés. Il ressort d'une étude de la Banque mondiale (Ianchovichina *et al.*, 2013) que, dans la région MOAN et au Pakistan, un emploi créé dans le secteur des infrastructures peut générer jusqu'à quatre emplois supplémentaires, directement et indirectement.

Pour accentuer leur ouverture, les pays du Maghreb pourraient prendre des mesures supplémentaires de libéralisation des échanges et de l'investissement, à la fois

unilatérales, régionales et multilatérales. De nouvelles réformes de leurs régimes de politique commerciale pourraient s'inspirer des recommandations des pays membres de l'OMC dans le cadre des examens périodiques des politiques commerciales pour le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Concernant l'Algérie et la Libye, les orientations des réformes de la politique commerciale pourraient être déduites de leurs négociations sur les conditions d'adhésion à l'OMC. L'indicateur Doing Business de la Banque mondiale, l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les examens de la politique d'investissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pourraient indiquer les domaines dans lesquels l'environnement commercial et d'investissement doit encore être réformé. Il faudrait aussi améliorer la disponibilité et l'ouverture des données, en particulier sur l'investissement intrarégional, la circulation de la main-d'œuvre et les flux financiers. Manifestement, ces réformes devraient s'intégrer dans un contexte plus général de réformes macroéconomiques, ce dont discutent régulièrement les services du FMI et les autorités de chaque pays du Maghreb dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV.

Pour améliorer l'inclusivité, l'intégration régionale recèle aussi un potentiel considérable. Les autorités dans la région doivent cibler les priorités suivantes : améliorer la gouvernance et la responsabilité en définissant des règles communes sur le commerce et l'investissement intrarégional appuyées par un mécanisme de suivi crédible, par exemple des examens périodiques par des pairs des mesures et de leur application ; renforcer l'accès aux services financiers et l'intégration financière régionale, y compris les institutions financières communes dans la région, afin de permettre une intégration plus profonde des marchés des biens, des services, des capitaux et du travail ; mettre en place et améliorer les dispositifs de protection sociale dans chaque pays afin de neutraliser les éventuels effets secondaires d'une intégration régionale plus profonde sur les travailleurs et les entreprises ; garantir un meilleur accès au commerce, y compris régional, aux petites et moyennes entreprises et aux populations rurales, et créer à travers les échanges commerciaux des possibilités supplémentaires pour les jeunes, les femmes, les migrants et les autres catégories défavorisées. Les fruits d'une croissance plus soutenue stimulée par l'intégration régionale devraient être largement partagés entre les différentes catégories de la population, de façon à ce que personne ne soit laissé de côté.

Pour mettre à profit les négociations, les pays du Maghreb devraient privilégier un accord économique régional de grande ampleur. Dans l'idéal, cet accord engloberait tous les éléments déjà pris en considération dans l'UMA, par exemple la libéralisation des échanges de biens et services et la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre, et couvrirait aussi de nouveaux aspects, par exemple des politiques de concurrence communes, un régime d'investissement et l'application des droits de propriété intellectuelle. Une telle ampleur sur les plans vertical et horizontal placerait les pays du Maghreb en première ligne des tentatives de libéralisation en Afrique dans le contexte plus global de la ZLECA. Cet accord économique régional devrait inclure les mécanismes de règlement des différends et de suivi des politiques. Outre les initiatives régionales, l'Algérie (et



la Libye lorsque cela sera possible) devrait relancer ses négociations en vue de son adhésion à l'OMC afin de pouvoir commercer sur la base de règles admises au niveau multilatéral. Enfin, pour faire jouer leur atout commun, les pays du Maghreb pourraient négocier en tant que région avec leurs plus grands partenaires commerciaux, par exemple l'UE, les États-Unis et la Chine, stratégie employée par d'autres groupes régionaux, mais largement inexploitée au Maghreb.

Pour développer les échanges, l'intégration intramaghrébine doit être considérée comme une responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes. Si les pouvoirs publics doivent ouvrir la voie en aplanissant les divergences, en négociant l'accord régional, en coordonnant les mesures, en libéralisant les marchés et en améliorant le climat des affaires, le secteur privé et la société civile ont aussi un rôle à jouer en cherchant activement à s'engager dans la région. La complémentarité des produits dans les pays du Maghreb met en évidence de nombreuses perspectives commerciales inexploitées. Un sens des responsabilités partagées est indispensable puisqu'aucune partie prenante ne dispose de la connaissance, du savoir-faire ou de l'expérience nécessaire pour envisager tous les aspects du programme complexe d'intégration régionale. Une collaboration et un partenariat seront essentiels pour élaborer des solutions efficaces adaptées à chaque pays et pour créer des avantages comparatifs dans de nouveaux domaines.

Si le programme de réformes peut sembler long, le traité de 1989 instituant l'UMA suggère des premières mesures qui ont déjà recueilli l'adhésion de l'ensemble des pays du Maghreb. L'article 2 du traité invite les pays du Maghreb à s'efforcer de réaliser progressivement la libre circulation des personnes et le transfert de services, de biens et de capitaux entre eux. En outre, l'UMA ambitionne de mettre en œuvre des politiques communes dans différents domaines. Des politiques conjointes en matière de commerce et d'investissement pourront être des premières mesures satisfaisantes pour atteindre l'objectif d'une intégration régionale plus poussée.

Le FMI est prêt à appuyer les tentatives d'intégration des pays du Maghreb. Il est déjà très présent dans l'ensemble des pays de la région. Les conseils sont prodigués dans le contexte de la surveillance et visent à préserver la stabilité macroéconomique, condition indispensable pour parvenir à atteindre les objectifs communs « JOINT ». Le FMI apporte aussi un soutien dans le cadre d'accords financiers en Mauritanie (via sa facilité élargie de crédit), en Tunisie (mécanisme élargi de crédit) et, jusqu'à une date récente, au Maroc (ligne de précaution et de liquidité). Le FMI propose aussi une assistance technique et une formation dans tous les domaines macroéconomiques. Si les pays du Maghreb décident d'accélérer leur intégration régionale, le mécanisme d'intégration commerciale et l'assistance technique sur la politique et l'administration fiscales et douanières sont des outils pour appuyer leurs efforts<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Le mécanisme d'intégration commerciale a été créé en 2004 pour aider les États membres à corriger des déficits de balance des paiements qui pourraient résulter des mesures de libéralisation des échanges engagées par d'autres pays. Il ne s'agit pas d'un instrument de prêt particulier, mais plutôt d'une politique conçue pour rendre plus prévisible l'accès aux ressources du FMI dans le cadre des mécanismes de prêt existants (FMI, 2018b).

**Annexe 1. Commerce intra-Maghreb : avantages comparatifs révélés (ACR)**  
(Indice, Système harmonisé (SH) 2012, code à quatre chiffres, valeur de seuil = 10)

Algérie															
Libye				Mauritanie				Maroc				Tunisie			
#	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR
1	1507	Huile de soja	79,0	1701	Sucre de canne ou de betterave	14,3	2711	Gaz de pétrole et hydrocarbures	35,9	2711	Gaz de pétrole et hydrocarbures	24,3			
2	1701	Sucre de canne ou de betterave	62,7	0804	Dattes, figues et autres fruits	9,9	2716	Energie électrique	23,9	2904	Dérivés des hydrocarbures	19,2			
3	6809	Plâtre	48,6	1902	Pâtes alimentaires	8,3	6809	Plâtre	19,4	7005	Verre	13,9			
4	1512	Huile de tournesol ou de coton	25,3	4818	Articles en papier à usages domestiques, hygiéniques	1,3	2814	Ammoniac	14,1	6809	Plâtre	13,4			
5	0403	Lait ou crème	11,4							2009	Jus de fruits et de légumes	13,3			
6										4707	Papiers ou cartons à recycler	11,3			
Mauritanie															
Algérie				Libye				Maroc				Tunisie			
#	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Description	ACR			
1	2827	Chlorures	8385	2402	Cigares, cigareilles et cigarettes	74,4	5901	Tissus	5095	2301	Farines, poudres et agglomérés	4270			
2	0302	Poissons, frais ou réfrigérés	225,4				0302	Poissons, frais ou réfrigérés	359,5	0303	Poissons congelés	160,6			
3							2505	Sables	37,8	0302	Poissons, frais ou réfrigérés	90,9			
4							0409	Miel	36,2	0307	Mollusques	13,2			
Maroc															
Algérie				Libye				Maroc				Tunisie			
#	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Description	ACR			
1	2101	Café, thé et maté	137,5	7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes en aluminium	97,9	0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	14,7	2511	Sulfate et carbonate de baryum naturel	175,7			
2	2809	Acides phosphoriques	77,9	1517	Margarine	41,6	1507	Huile de soja et ses fractions	14,7	2102	Levures	122,5			
3	2511	Sulfate et carbonate de baryum naturel	58,6	8309	Bouchons, couvercles	25,4	0807	Melons et papayes, frais	14,6	2811	Acides inorganiques	112,7			
4	6211	Survêtements de sport, maillots de bain et vêtements	53,9	2101	Café, thé et maté	17,8	0704	Choux et produits comestibles similaires du genre Brassica	14,6	2101	Café, thé et maté	106,7			
5	6210	Vêtements en tissus	51,3	1701	Sucre de canne ou de betterave	14,1	0805	Agrumes, frais ou secs	14,6	1703	Mélasses provenant du sucre	105,6			
6	6217	Accessoires du vêtement	51,2	8544	Fils isolés et conducteurs pour l'électricité	13,4	0709	Légumes	14,4	7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes en aluminium	92,1			
7	0303	Poissons congelés	43,5	1515	Graisses et huiles végétales	12,0	3602	Explosifs préparés	13,1	2301	Farines	57,7			
8	7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes en aluminium	42,5	1507	Huile de soja et ses fractions	12,0	0403	Lait ou crème	12,9	6813	Garnitures de friction	52,4			
9	2403	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués	40,4				1604	Préparations et conserves de poissons	12,8	1211	Plantes et parties de plantes	45,5			
10	3905	Polymères d'acétate de vinyle	40,0				2309	Alimentation des animaux	12,5	2507	Kaolin et autres argiles kaoliniques	45,3			
11	2507	Kaolin et autres argiles kaoliniques	37,1							2008	Fruits et fruits à coque	39,2			
12	7210	Fer ou aciers non alliés	36,6							2202	Eaux, y compris minérales et gazéifiées	36,0			

(à suivre)

Annexe 1 (fin)

Maroc												
#	Algérie			Libye			Mauritanie			Tunisie		
	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Description	ACR
13	2008	Préparations de légumes	35,7				4707	Papiers ou cartons à recycler				31,1
14	5808	Tresses en pièces	34,9				0713	Légumes à cosse secs				30,6
15	1212	Caroubes et algues	29,2				0511	Produits d'origine animale				23,2
16	6813	Garnitures de friction	29,0				5204	Fils à coudre de coton				17,5
17	0813	Fruits séchés	27,7				3305	Préparations capillaires				13,0
18	3209	Peintures et vernis	26,5				7801	Plomb sous forme brute				12,3
19	3204	Matières colorantes organiques synthétiques	25,2				5402	Fils de filaments synthétiques				10,9
20	3105	Engrais minéraux ou chimiques	24,0				0303	Poissons congelés				10,4
21	2505	Sables	23,2				6910	Éviers et appareils fixes pour usages sanitaires en céramique				10,2
22	2008	Fruits, noix et parties comestibles de plantes	18,1				8524	Disques, cassettes et supports d'enregistrement				10,2
23	2104	Soupes, potages et bouillons	17,8									
24	5408	Tissus de fils	16,3									
25	6405	Chaussures	15,8									
26	6805	Abrasifs en poudre ou en grains	15,1									
27	1704	Sucreries	14,6									
28	7209	Fer ou aciers non alliés	14,4									
29	0904	Poivre du genre Piper	14,0									
30	1509	Huile d'olive et ses fractions	12,3									
31	4911	Imprimés	11,4									
32	7208	Fer ou aciers non alliés	10,8									
33	6910	Éviers et appareils fixes pour usages sanitaires en céramique	10,8									
34	7614	Aluminium	10,8									
35	7010	Récipients en verre	10,5									
36	6101	Manteaux	10,2									

Tunisie												
#	Algérie			Libye			Mauritanie			Tunisie		
	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Description	ACR
1	6914	Ouvrages en céramique	59,8	0807	Melons et papayes, frais	21,9	3909	Résines phénoliques et polyuréthannes	138,5	2835	Phosphates et polyphosphates	120,4
2	2522	Chaux vive et chaux hydraulique	55,9	0805	Agrumes, frais ou secs	21,9	2836	Carbonates ; peroxocarbonates	80,0	4820	Registres, livres comptables, agendas	108,2
3	2835	Phosphates e polyphosphates	44,8	0809	Abricots, cerises, pêches	21,6	0804	Dattes, figues et autres fruits	55,4	0804	Dattes, figues et autres fruits	102,4
4	2809	Acides phosphoriques et polyphosphoriques	39,2	1509	Huile d'olive et ses fractions	21,6	1517	Margarine	37,6	9608	Stylos	66,4
5	2511	Sulfate et carbonate de baryum naturel	34,8	2835	Phosphates et polyphosphates	21,4	3907	Polycétales et autres polyéthers	25,9	7217	Fils en fer ou en aciers non alliés	61,5

**Annexe 1. Commerce intra-Maghreb : avantages comparatifs révélés**

#	Tunisie															
	Algérie				Libye				Mauritanie				Tunisie			
	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Produit	ACR	SH	Description	ACR	
6	8716	Remorques et semi-remorques	32,4	3905	Polymères d'acétate de vinyle	19,6	7210	Fer ou aciers non alliés	22,2	3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	43,7				
7	2828	Hypochlorite de calcium du commerce	30,6	0804	Dattes, figues et autres fruits	19,5	3208	Peintures et vernis	21,6	3819	Liquides pour freins hydrauliques	43,3				
8	2836	Carbonates ; peroxocarbonates	29,1	2520	Gypse ; anhydrite ; plâtres	19,2	7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond	14,0	0207	Vrandes et abats comestibles des volailles	41,7				
9	3905	Polymères d'acétate de vinyle	27,5	2501	Sel	17,4	4818	Articles en papier à usages domestiques, hygiéniques	12,8	3806	Colophanes et acides résiniques	39,0				
10	7309	Réservoirs, foudres et récipients	26,0	2828	Hypochlorites	17,1	9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité	10,1	1516	Graisses et huiles animales ou végétales	31,7				
11	2001	Légumes, fruits préparés au vinaigre	23,4	4804	Papiers et cartons kraft non couchés	16,6				1509	Huile d'olive et ses fractions	29,7				
12	9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité	22,7	0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	16,4				3905	Polymères d'acétate de vinyle	23,2				
13	8548	Parties électriques de machines	22,2	3105	Engrais minéraux ou chimiques	15,6				3812	Préparations dites « accélérateurs de vulcanisation »	22,2				
14	1207	Graines et fruits oléagineux	19,6	0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré	15,5				4803	Mouchoirs de papier, essuie-mains, serviettes ou papiers similaires	21,1				
15	2523	Ciment Portland et autre	18,0	4810	Papiers couchés au kaolin	15,4				8430	Machines et appareils de terrassement et nivellement	18,3				
16	0910	Gingembre, safran et autres épices	17,3	4803	Mouchoirs de papier, essuie-mains, serviettes ou papiers similaires	15,1				3305	Préparations capillaires	16,7				
17	3812	Préparations dites « accélérateurs de vulcanisation »	15,2	0403	Lait ou crème	14,8				0910	Gingembre, safran et autres épices	15,5				
18	7010	Récipients en verre	15,1	3912	Cellulose et ses dérivés chimiques	14,8				7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, sauf produits isolés pour l'électricité	15,1				
19	8609	Conteneurs	15,1	0904	Poire du genre Piper	13,4				5604	Fils et cordes de caoutchouc	13,9				
20	4803	Mouchoirs de papier, essuie-mains, serviettes ou papiers similaires	13,9	1516	Graisses et huiles animales ou végétales	13,1				6901	Briques, dalles et autres pièces céramiques	13,8				
21	6807	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires	13,2	6309	Textiles	13,0				0406	Fromages et caillebotte	12,3				
22	3212	Pigments	12,6	4818	Articles en papier à usages domestiques, hygiéniques	12,9				3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire	11,9				
23	8431	Parties de machines	12,6	0806	Raisins, frais ou secs	12,9				6403	Chaussures	11,1				
24	7310	Réservoirs, fûts et récipients similaires	12,4	7310	Réservoirs, fûts et récipients similaires	11,2										
25	9015	Instruments et appareils de topographie	11,4	2833	Sulfates ; aluns ; peroxosulfates	10,7										
26				8903	Yachts et autres bateaux et embarcations	10,6										
27				1517	Margarine	10,5										
28				3903	Polymères du styrène, sous formes primaires	10,1										

Source : calculs des services du FMI d'après la base de données World Integrated Trade Solutions (WITS) de la Banque mondiale (2018).

## Bibliographie

- African Development Bank (ADB). 2017. “Africa Visa Openness Report 2017.” <https://www.visaopenness.org>.
- Aslam, Aqib, Natalija Novta, and Fabiano Rodrigues-Bastos. 2017. “Calculating Trade in Value Added.” IMF Working Paper 17/178, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Baldwin, Richard. 2012. “Global Supply Chains: Why They Emerged, Why They Matter, and Where They Are Going.” CEPR Discussion Paper DP9103, Centre for Economic Policy Research, London, United Kingdom. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2153484](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2153484).
- Boston Consulting Group (BCG). 2010. “The African Challengers: Global Competitors Emerge from the Overlooked Continent.” Boston, MA: Boston Consulting Group. 2010. <https://www.bcg.com/documents/file44610.pdf>.
- Bown, Chad P., Daniel Lederman, Samuel Pienknagura, and Raymond Robertson. 2017. “Better Neighbors: Toward a Renewal of Economic Integration in Latin America.” World Bank Publications, Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25736>.
- Chauvin, Nicolas Depetris, M. Priscila Ramos, and Guido Porto. 2016. “Trade, Growth, and Welfare Impacts of the CFTA in Africa.” In CSAE Conference 2017: Economic Development in Africa (No. CONFERENCE-2017-040). [https://editorialexpress.com/cgi-bin/conference/download.cgi?db\\_name=CSAE2017&paper\\_id=749](https://editorialexpress.com/cgi-bin/conference/download.cgi?db_name=CSAE2017&paper_id=749).
- Didier, Tatiana, and Magali Pinat. 2017. “The Nature of Trade and Growth Linkages.” World Bank Policy Research Working Paper 8168, World Bank, Washington, DC. <http://documents.worldbank.org/curated/en/900341502818068705/The-nature-of-trade-and-growth-linkages>.
- Fernandez, Andres, Michael W. Klein, Alessandro Rebucci, Martin Schindler, and Martin Uribe. 2016. “Capital Control Measures: A New Dataset.” IMF Economic Review 64: 548–74. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Capital-Control-Measures-A-New-Dataset-42867>.
- Ianchovichina, Elena, Antonio Estache, Renaud Foucart, Gregoire Garsous, and Tito Yepes. 2013. “Job Creation through Infrastructure Investment in the Middle East and North Africa.” World Development 45: 209–22.
- International Labour Organization (ILO). 2015. “Global Estimates on Migrant Workers: Results and Methodology.” <http://www.refworld.org/docid/5672bc6f4.html> [accessed 9 October 2018].

- International Monetary Fund (IMF). 2013. "How to Unleash the Foreign Direct Investment Potential in the Maghreb." Background Paper presented at the 5th Regional Maghreb Conference, Nouakchott, Mauritania, January 8–9.
- . 2017a. "Financial Access Survey Database." <https://data.imf.org/FAS>.
- . 2017b. "Leveraging Trade to Boost Growth in the MENAP and CCA Regions." In *Regional Economic Outlook: Middle East and Central Asia*. Washington, DC, October. <https://www.imf.org/en/Publications/REO/MECA/Issues/2017/10/17>.
- . 2017c. *World Economic Outlook*. Seeking Sustainable Growth: Short-Term Recovery, Long-Term Challenges. Washington, DC, October. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2017/09/19/world-economic-outlook-october-2017>.
- . 2018a. "Financial Development Index Database." <https://www.imf.org/en/Data>.
- . 2018b. "The IMF's Trade Integration Mechanism (TIM)." <https://www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/19/51/Trade-Integration-Mechanism>.
- . 2018c. "Opportunity for All: Promoting Growth and Inclusiveness in the Middle East and North Africa." IMF Middle East and Central Asia Department (MCD) Departmental Paper, Washington, DC. <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2018/07/10/Opportunity-for-All-Promoting-Growth-and-Inclusiveness-in-the-Middle-East-and-North-Africa-45981>.
- . 2018d. "Regional Economic Outlook: Middle East and Central Asia," Update (April). <https://www.imf.org/en/Publications/REO/MECA/Issues/2018/04/24/mreo0518>.
- International Monetary Fund (IMF), World Bank, and World Trade Organization (WTO). 2017. "Making Trade an Engine of Growth for All: The Case for Trade and for Policies to Facilitate Adjustment." Background Paper for G-20, Washington, DC, <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/04/08/making-trade-an-engine-of-growth-for-all>.
- Karingi, Stephen, and Simon Mevel. 2012. "Deepening Regional Integration in Africa: A Computable General Equilibrium Assessment of the Establishment of a Continental Free Trade Area Followed by a Continental Customs Union." Paper presented at the 15th Global Trade Analysis Project Conference, Geneva, June 27–29.
- Lenzen, Manfred, Daniel Moran, Keiichiro Kanemoto, and Arne Geschke. 2013. "Building Eora: A Global Multi-regional Input-Output Database at

- High Country and Sector Resolution.” *Economic Systems Research* 25 (1): 20–49. <http://www.worldmrio.com>.
- Saygili, Mesut, Ralf Peters, and Christian Knebel. 2018. “African Continental Free Trade Area: Challenges and Opportunities of Tariff Reductions,” UNCTAD Research Paper 15, United Nations Conference of Trade and Development, Geneva, February.
- United Nations Comtrade Database. 2018. <https://comtrade.un.org>.
- World Bank. 2010. “Economic Integration in the Maghreb.” <http://documents.worldbank.org/curated/en/969341468278074872/Economic-integration-in-the-Maghreb>. World Bank, Washington, DC.
- . 2018. “Doing Business. Measuring Business Regulations.” <http://www.doingbusiness.org>.
- World Economic Forum (WEF). 2017. *The Global Competitiveness Report 2017–2018*. Geneva WEF. <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2017-2018>.
- World Integrated Trade Solutions (WITS). 2013. “World Integrated Trade Solutions, Online Trade Outcomes Indicators.” World Bank. <http://wits.worldbank.org/WITS>.
- World Trade Organization (WTO). 2018. “Regional Trade Agreements Database.” [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/region\\_e/region\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/region_e.htm).
- World Travel and Tourism Council (WTTC). 2018. “WTTC Data Gateway.” <https://www.wttc.org/>.

Economic Integration in the Maghreb:  
An Untapped Source of Growth (French)

